

L'État dans les Pays de la Loire



Rapport sur le poids financier
de l'État en 2014



édition
juillet 2015

Propos liminaire	3	3 Les dépenses des organismes et opérateurs de l'État en région (1,7 Md€)	33
Introduction	5	3.1 Présentation générale	33
1 Les dépenses budgétaires de l'État (4,8 Md€)	9	3.2 Focus sur certains opérateurs de l'État en région	36
1.1 Présentation sous diverses classifications	9	4 Les pensions civiles et militaires versées aux fonctionnaires de l'État (2,1 Md€)	39
- Les dépenses par nature		5 Les exonérations de charges sociales (1,4 Md€)	41
- Les dépenses par ministère		6 Focus sur certaines interventions emblématiques de l'État en Pays de la Loire en 2014	43
- Les dépenses par mission		6.1 Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)	43
1.2 Le personnel de l'État	19	6.2 Le contrat de projets État/Région (CPER) 2007-2014	43
2 Les transferts financiers versés par l'État aux collectivités territoriales (3,1 Md€)	21	6.3 Effort financier de l'État en 2014 en faveur de cinq politiques publiques	44
2.1 Dotation globale de fonctionnement (2 048 M€) et fonds de péréquation (133 M€)	24	- Accès et retour à l'emploi et formation professionnelle (1 957,3 M€)	
2.2 Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (330 M€)	26	- Entreprises (496,1 M€)	
2.3 Compensation de la réforme de la taxe professionnelle (318 M€)	27	- Protection de l'environnement et de la transition énergétique (119,9 M€)	
2.4 Compensations pour pertes de fiscalité locale directe (166 M€)	28	- Enseignement supérieur et recherche (567,3 M€)	
2.5 Transfert de fiscalité au titre de la formation professionnelle : la contribution au développement de l'apprentissage (39 M€)	28	- Hébergement d'urgence et logement social (129,2 M€)	
2.6 Produit des amendes (0,04 M€)	28	7 Les recettes de l'État (12,4 Md€)	57
2.7 Dotations diverses (39 M€)	29		
2.8 Transferts financiers sous forme de dépenses budgétaires	29		
- Dans le cadre de l'enveloppe normée			
- Les transferts financiers de l'Etat hors concours financiers et fiscalité transférée			

Annexes

- Définitions	59
- Tableaux détaillés	60
.Evolution des dépenses budgétaires par programme et par mission	
.Liste des opérateurs et évolution de leurs dépenses au niveau régional (1,7 Md€)	
.Paiements de l'ASP en Pays de la Loire en 2014 (405 M€)	
.Protection de l'environnement et transition énergétique en 2014. Tableau détaillé (119,9 M€)	
.Emploi et formation professionnelle en Pays de la Loire en 2014. Tableau détaillé (1 957,3 M€)	
.Montant des exonérations de charges sociales pour la région Pays de la Loire en 2014 (1 390,2 M€)	
- Annexe méthodologique	75

Contexte de la commande

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des rapports réalisés depuis trois ans par le service études, prospective, évaluation du SGAR. Il offre une vision synthétique des dépenses et des recettes de l'État en Pays de la Loire à fin de l'année 2014. L'analyse effectuée prend en compte les évolutions enregistrées sur les trois derniers exercices (2012 – 2014). Si les données sont disponibles et leur prise en compte significative, cette comparaison s'étend aux dépenses 2011.

Ce rapport a été réalisé en collaboration avec la direction régionale des finances publiques (DRFIP), source de la plupart des données exploitées. En outre, l'agence de services et de paiement a contribué à la production de données détaillées pour les dispositifs et prestations dont elle est organisme payeur.

Contours de la commande

Les dépenses¹ prises en compte sont les dépenses budgétaires de l'État extraites du logiciel comptable CHORUS, les principaux transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales, les dépenses des opérateurs de l'État, les pensions civiles et militaires ainsi que les exonérations de charges sociales.

Le périmètre d'étude retenu pour 2014 ne prend pas en compte les contributions directes de l'État aux organismes de sécurité sociale. La liste des opérateurs de l'État retenus a évolué à la marge du fait de la disponibilité des données (2 entrées et 1 sortie).

¹ Définition des composantes de la dépense de l'Etat à la fin de ce rapport.

Précisions utiles à la lecture du rapport

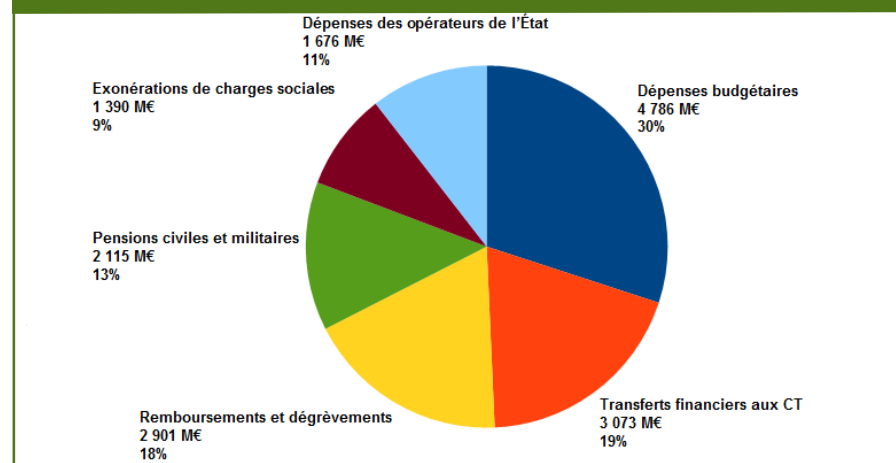
Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité. Il apparaît difficile de rendre compte de l'intégralité du poids financier de l'État dans la région, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses différents opérateurs.

Le document présente les données des exercices 2012, 2013 et 2014 (et parfois 2011) à isopérimètre. La méthodologie de chiffrage de l'étude est présentée en annexe².

² La méthodologie mise en œuvre, en lien avec la direction régionale des finances publiques, pour l'élaboration de ce rapport gagne en précision chaque année. Le périmètre de certains postes de dépenses a été complété, le plus souvent à la marge. L'annexe méthodologique, à la fin de cette étude, fait le point sur les modifications intervenues. De ce fait, les données chiffrées présentées ici ne peuvent pas être rapprochées de celles figurant dans le rapport de l'année passée.

Les grands postes de dépenses de l'État en région prennent la forme de dépenses directes (dépenses budgétaires), de transferts financiers aux collectivités territoriales, de remboursements et dégrèvements, de pensions civiles et militaires versées, d'exonérations de charges sociales et de dépenses effectuées par les organismes publics rattachés à l'État.

Le poids financier de l'État en région Pays de la Loire en 2014 (15,9 Md€)



source : DRFIP

En 2014, le poids financier de l'État en région, dépenses directes ou indirectes, s'élève à 15,9 Md€ en crédits de paiement, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2013. Ce montant n'inclut pas les contributions directes de l'État aux organismes de la sécurité sociale.

Plus des deux tiers de cette augmentation est due à la progression entre 2013 et 2014 du montant des remboursements et dégrèvements³ octroyés

par l'État (+ 8,6 %), soit 228,8 M€ supplémentaires. Ces remboursements et dégrèvements interviennent en diminution du montant des impôts collectés au bénéfice de l'État et des collectivités territoriales⁴.

Cette augmentation reflète l'évolution constatée au plan national. La part des remboursements et dégrèvements dans les recettes fiscales a augmenté de plus de 50 % en quinze ans : en 2014, les remboursements et dégrèvements d'impôts de l'État représentent 23,2 % des recettes fiscales brutes du budget général contre 15 % en 2000⁵.

Les remboursements et dégrèvements profitent avant tout aux entreprises. Leur augmentation significative, observée depuis 2013, est liée à la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et dans une moindre mesure au crédit d'impôt recherche (CIR).

Les dépenses budgétaires de l'État en région sont de l'ordre de 4,8 Md€ pour l'année 2014, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2013. Additionnées aux pensions civiles et militaires, ces dépenses représentent 43,3 % du poids financier de l'État en région Pays de la Loire. Cela s'explique par l'importante rigidité structurelle des dépenses de rémunération des agents publics, actifs ou retraités.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ligériennes (3,1 Md€) enregistrent une diminution de 1 % entre 2013 et 2014, conformément aux objectifs définis par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 et aux engagements pris dans le pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013.

³ Un dégrèvement est une diminution totale ou partielle pratiquée sur le montant de l'impôt dû par le redevable. Il se différencie d'un abattement ou d'une exonération qui agissent sur la base d'imposition, ou d'une réduction qui participe au calcul de l'impôt.

⁴ Programmes 200 et 201 de la mission remboursements et dégrèvements.

⁵ Source : rapport général de la commission des finances du Sénat du 20 novembre 2014 relatif au projet de loi de finances pour 2015.

Les transferts de l'État aux collectivités territoriales restent le deuxième poste financier en région (19,3 % du total des dépenses), après les dépenses budgétaires.

Les dépenses des opérateurs de l'État s'élèvent à 1,7 Md€ pour l'année 2014, soit une progression de 2,6 % par rapport à 2013. Un opérateur de l'État est un organisme chargé d'une mission de service public dont la majorité du financement et du contrôle est assurée par l'État.

En 2014, l'État a versé 2,1 Md€ au titre des pensions civiles et militaires au bénéfice de 179 069 pensionnés⁶. Le montant des pensions continue de progresser, mais sur un rythme moins élevé qu'en 2013, + 1,8 % en 2014 contre + 2,6 % en 2013.

En 2014, les exonérations de charges sociales compensées par l'État se stabilisent à 1,4 Md€ (+ 0,4 %), après la forte baisse enregistrée en 2013 (- 8,8 %).

Évolution du poids financier de l'État en Pays de la Loire entre 2012 et 2014 (en euros)					
Principaux postes de dépenses	2012	2013	2014	Évolution 2012-2013	Évolution 2013-2014
	Montant en €	Montant en €	Montant en €		
Dépenses budgétaires ⁽¹⁾	4 718 565 389	4 729 010 814	4 785 786 363	0,2%	1,2%
Transferts financiers de l'Etat aux CT	3 123 648 140	3 103 209 664	3 073 433 666	-0,7%	-1,0%
Remboursements et dégrèvements	2 739 520 717	2 672 462 019	2 901 297 308	-2,4%	8,6%
Pensions civiles et militaires ⁽²⁾	2 024 649 876	2 078 109 260	2 115 201 213	2,6%	1,8%
Exonérations de charges sociales	1 518 884 806	1 385 342 548	1 390 286 513	-8,8%	0,4%
Dépenses des opérateurs de l'État ⁽³⁾	1 639 919 698	1 633 357 359	1 676 388 669	-0,4%	2,6%
TOTAL ⁽⁴⁾	15 765 188 626	15 601 491 665	15 942 393 732	-1,0%	2,2%

Sources : DRFIP

1) Données extraites du logiciel comptable et budgétaire CHORUS afin de retracer l'ensemble des dépenses concernant les Pays de la Loire. Sont incluses dans le périmètre des données issues à la fois de budgets opérationnels de programme (BOP) centraux, régionaux, inter-régionaux ou zonaux. Les dépenses de personnel sont comprises dans le montant (chaque fois qu'il est possible de les identifier) mais pas les avances sur les impositions aux collectivités territoriales, simples opérations de trésorerie.

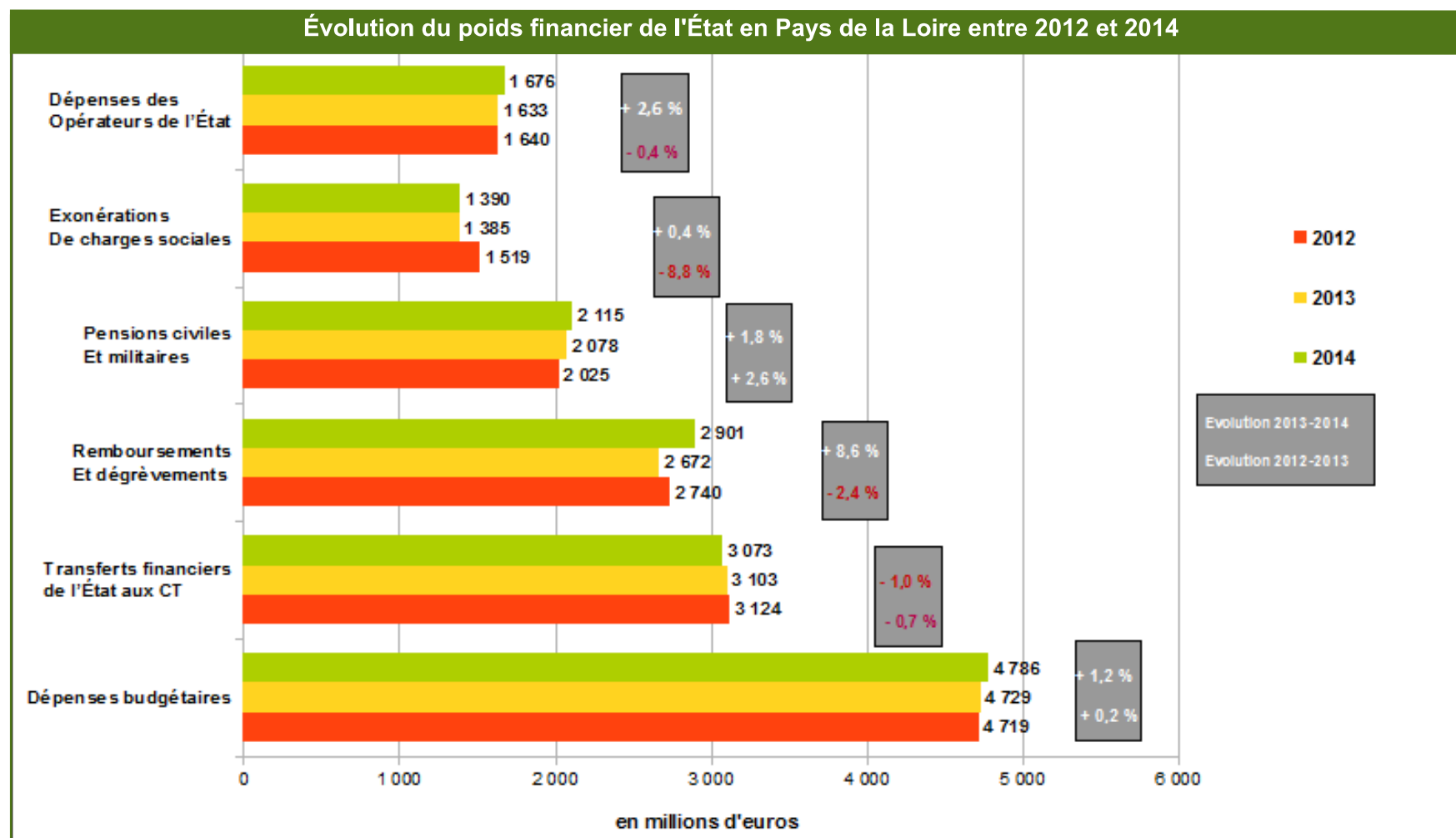
(2) Données communiquées par le centre de gestion des retraites de Nantes.

(3) Les opérateurs de l'Etat pris en compte sont : l'ASP, les universités de Nantes, Angers, du Maine, Pôle emploi (interventions, fonctionnement et investissement hors allocations), l'ADEME, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'Agence régionale de santé, le CROUS, l'École centrale de Nantes, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ONIRIS, l'IFREMER, l'École des mines, l'INRA, l'INSERM, l'ANRU, l'ANR, l'IRA de Nantes, l'EPF de Vendée, le CNDS, l'ACSE, l'École nationale supérieure d'architecture, le CREPS, la COMUE l'UNAM, le Lycée public maritime, l'AFITF, les GIP Expérience, Gemac, Carif-Oref, Arronax, Cancéropole et Loire estuaire.

Cette liste ne comprend pas tous les opérateurs de l'Etat dans la région. Certains d'entre eux implantés sur plusieurs sites en France, sont dans l'incapacité de fournir des données à l'échelle régionale, faute de disposer d'une comptabilité appropriée.

(4) Le montant total présenté ne comprend ni les contributions directes de l'Etat aux organismes de sécurité sociale, ni les dépenses de certains opérateurs, non identifiées à l'échelle régionale.

Les dépenses publiques engagées au bénéfice du territoire régional (15,9 Md€) demeurent nettement supérieures aux recettes qui y sont collectées (12,4 Md€ en 2014).



Sources : DRFIP et URSSAF

LES DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT (4,8 Md€) 1

1.1 Présentation sous diverses classifications

Les dépenses par nature

Évolution des dépenses budgétaires par nature en Pays de la Loire entre 2012 et 2014					
Nature des dépenses	2012	2013	2014	Évolution 2012-2013	Évolution 2013-2014
	Montant en €	Montant en €	Montant en €		
Fonctionnement	240 533 797	239 108 431	232 531 800	-0,6%	-2,8%
Investissement	63 669 214	61 342 604	53 343 021	-3,7%	-13,0%
Intervention (1)	640 129 689	629 542 613	627 556 709	-1,7%	-0,3%
Opérations financières (2)	3 303 131	5 375 290	7 164 450	62,7%	33,3%
Hors dépenses de personnel	947 635 830	935 368 938	920 595 980	-1,3%	-1,6%
Rémunération d'activités	2 312 042 655	2 297 901 928	2 321 803 918	-0,6%	1,0%
Cotisations et contributions	1 443 360 847	1 480 653 879	1 529 745 101	2,6%	3,3%
Prestations sociales	15 255 133	14 730 472	13 641 363	-3,4%	-7,4%
Dépenses de personnel	3 770 658 634	3 793 286 278	3 865 190 383	0,6%	1,9%
TOTAL	4 718 294 464	4 728 655 216	4 785 786 363	0,2%	1,2%

Source : DRFIP

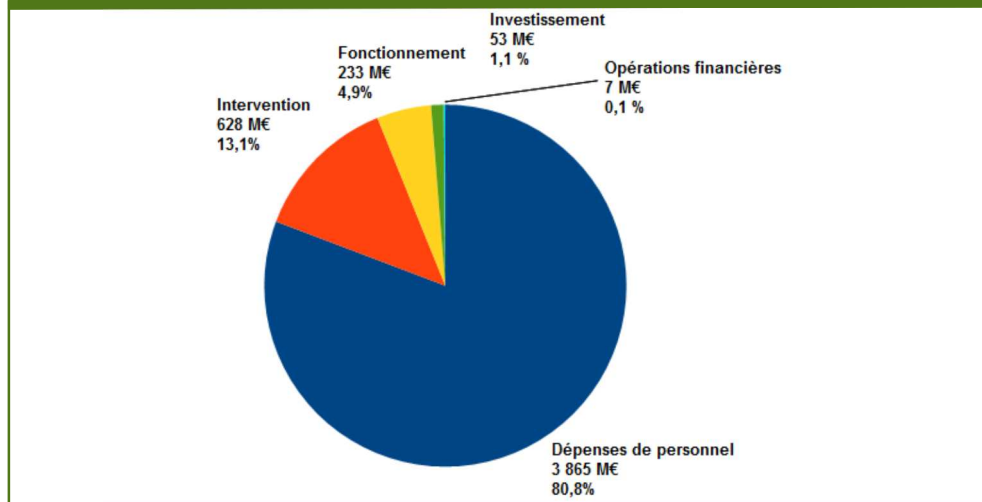
(1) Transferts aux ménages et aux entreprises, appels en garantie.

(2) Y compris dotations en fonds propres et dépenses de participations financières - Hors avances sur les impositions aux collectivités territoriales.

Pour l'exercice 2014, les dépenses budgétaires de l'État en région s'élèvent à 4,8 Md€. Ces dépenses ont connu une croissance de 57,1 M€ (+ 1,2 %) entre 2013 et 2014, contre 0,2 % de 2012 à 2013. Les dépenses budgétaires considérées correspondent aux dépenses payées par le réseau DRFIP de la région Pays de la Loire. Sont également prises en

compte les dépenses budgétaires initiées et comptabilisées au niveau national ou par d'autres régions dès lors qu'elles sont au bénéfice de structures situées géographiquement en Pays de la Loire (comme le SGAP de Rennes pour certaines dépenses de personnel du ministère de l'intérieur).

Répartition par nature des dépenses budgétaires en Pays de la Loire en 2014 (4,8 Md€)



Source : DRFIP

Les dépenses de personnel : le titre 2 « dépenses de personnel » de la nomenclature budgétaire, demeure le premier poste de dépenses budgétaires en région, soit 3,9 Md€ en 2014. Les dépenses de personnel représentent près de 81 % des dépenses budgétaires. Ce poste de dépenses en volume augmente de 1,9 % par rapport à 2013. La progression la plus importante concerne les cotisations et contributions (+ 3,3 %). Ceci s'explique notamment par la revalorisation annuelle des taux de cotisations et de contributions, variant de 1 à 3 % selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. La rémunération d'activités n'enregistre que 1 % de hausse entre 2013 et 2014.

Les dépenses de fonctionnement : le titre 3, relatif aux dépenses de fonctionnement, représente 4,9 % des dépenses budgétaires en région, soit 232,5 M€ pour l'année 2014. Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses créées par l'activité ordinaire de l'État. La maîtrise des dépenses initiée en 2013 (- 0,6 %) se confirme en 2014, les coûts de fonctionnement des services de l'État enregistrant une baisse significative de 2,8 % par rapport à 2013, soit - 3,3 % sur la période 2012-2014. Cette évolution n'a cependant qu'un faible impact sur le total des dépenses en raison des montants relativement modestes concernés.

Les dépenses d'investissement : le titre 5, portant sur les dépenses d'investissement (53 M€), équivaut à 1,1 % des dépenses budgétaires effectuées par l'État en région. Les dépenses d'investissement concernent les dépenses augmentant de façon durable le patrimoine de l'État et constitutives d'un acte immobilisé décrit au bilan de l'État. Ce poste de dépenses connaît une baisse significative de 13 % en 2014 par rapport à 2013.

Cette évolution est à nuancer dans la mesure où la majorité de ces dépenses est prise en charge par des opérateurs de l'État ou des organismes tiers bénéficiant de concours financiers dont les dépenses ne sont pas comptabilisées dans les dépenses budgétaires.

En 2014, six programmes concentrent près de 80 % de la consommation des crédits de paiement liés à l'investissement par ordre décroissant : le programme 203 « infrastructures et services de transports » (34 %), le programme 723 « contributions aux dépenses immobilières » (15 %), le programme 107 « administration pénitentiaire » (10 %), le programme 166 « justice judiciaire » (8 %), le programme 175 « patrimoine » (6 %), et le programme 309 « entretien des bâtiments de l'État » (6 %).

LES DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT (4,7 Md€) 1

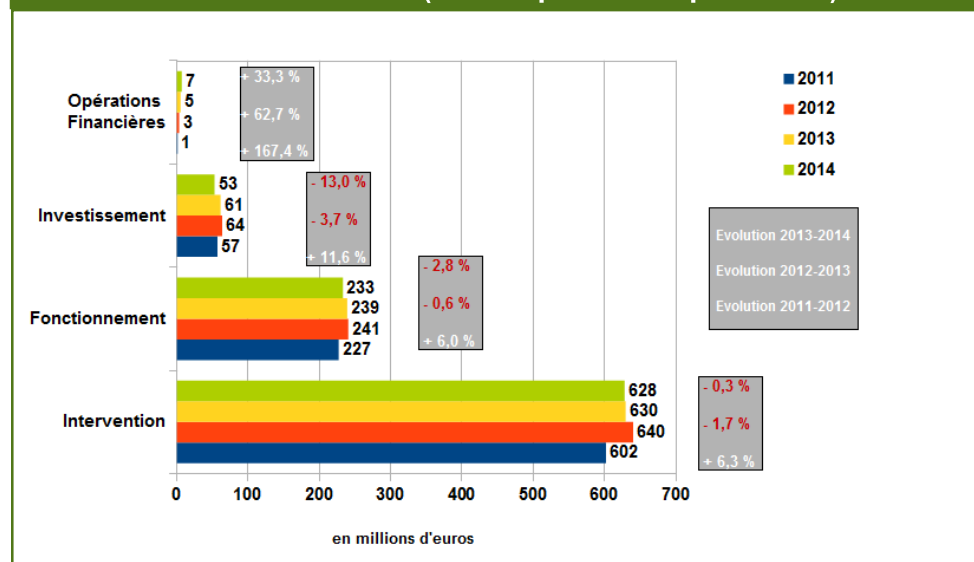
Les dépenses d'intervention : le périmètre des dépenses d'intervention a évolué à la marge en 2014 avec la prise en compte du programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement », relatif au soutien de l'État aux actions de coopération décentralisée.

Le titre 6 « dépenses d'intervention » représente près de 13 % du montant global des dépenses budgétaires. Ces dépenses concernent la mise en œuvre de certaines politiques publiques de soutien économique et social à destination des ménages et des entreprises (transferts directs ou indirects). Les montants les plus significatifs, mobilisés en région Pays de la Loire, correspondent aux missions budgétaires « enseignement scolaire », « relations avec les collectivités territoriales » et « recherche et enseignement supérieur » (vie étudiante).

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 627,6 M€ pour l'année 2014. Elles restent stables (- 0,3 % par rapport à 2013). Sur la période 2012-2014, la diminution globale s'établit à - 2 %.

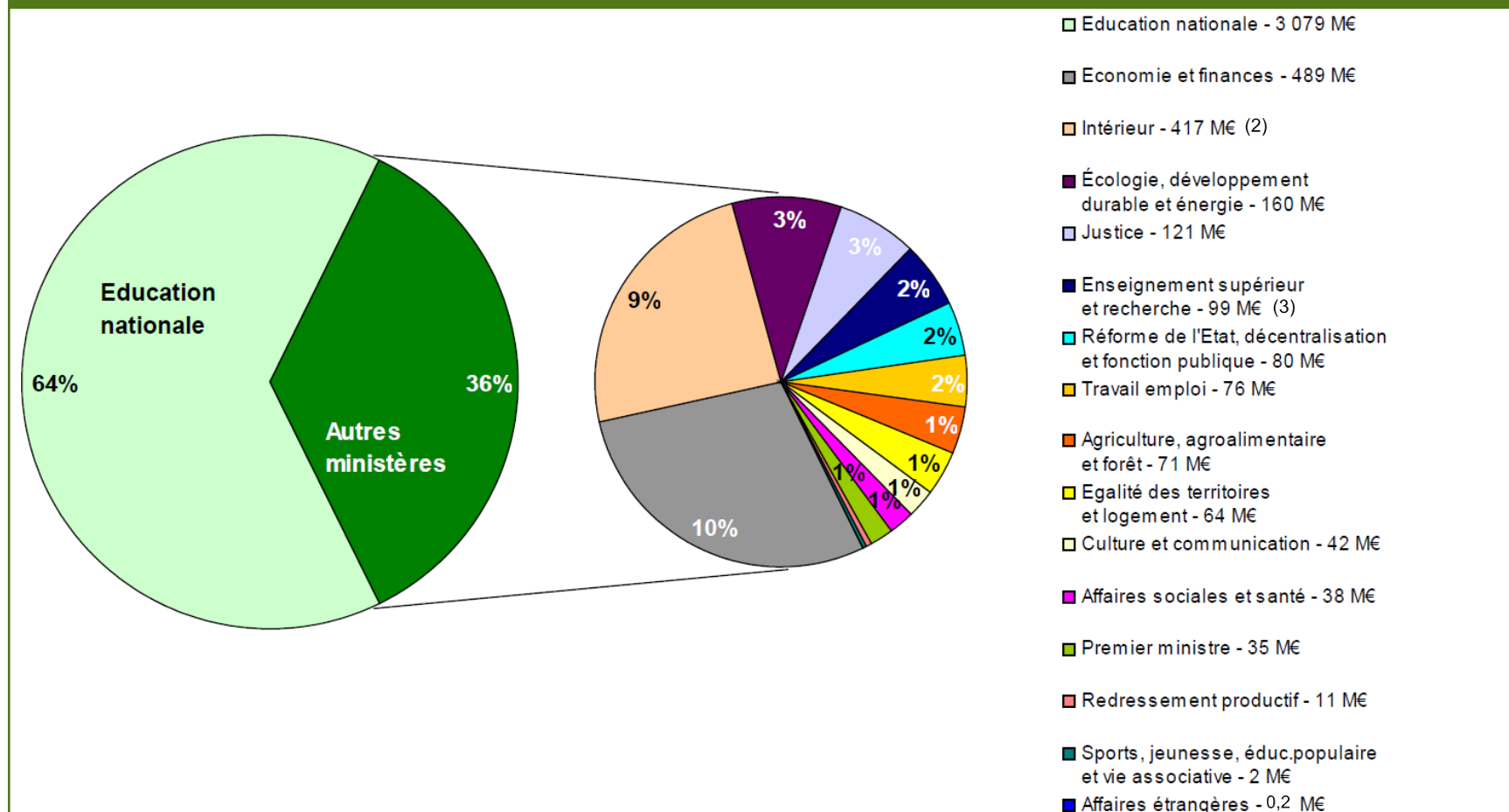
Les opérations financières : le titre 7, dédié aux opérations financières, représente 0,2 % des dépenses budgétaires 2014 (hors montants des avances sur les impositions au profit des collectivités territoriales). Les opérations financières poursuivent leur croissance (+ 33,3 %) sur un rythme moins soutenu qu'en 2012 (+ 167,4 %) et 2013 (+ 62,7 %). Pour l'essentiel ces dépenses correspondent à des participations financières de l'État à des projets d'investissement immobilier dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par des collectivités territoriales ou des universités.

Évolution des dépenses budgétaires par nature en Pays de la Loire entre 2011 et 2014 (hors dépenses de personnel)



Source : DRFIP

Répartition des dépenses budgétaires par ministère en Pays de la Loire en 2014 (1)



Source : DRFIP

(1) Les dépenses du ministère de l'Éducation nationale (3,1 Md€) ont été isolées pour une meilleure lisibilité du graphique ; les dépenses de personnel sont comprises.

(2) Y compris les dépenses du SGAP de Rennes concernant la région des Pays-de-la-Loire (dépenses de personnel des services de police proratisées aux effectifs). En revanche, les investissements réalisés pour le compte des services de police et de gendarmerie ne sont pas pris en compte, car non territorialisés, de même que les dépenses de personnel de la gendarmerie.

(3) Les personnels universitaires ne sont pas pris en compte, car ils sont payés directement par les universités depuis l'autonomie de ces dernières.

LES DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT (4,7 Md€)

1

Les dépenses par ministère⁷

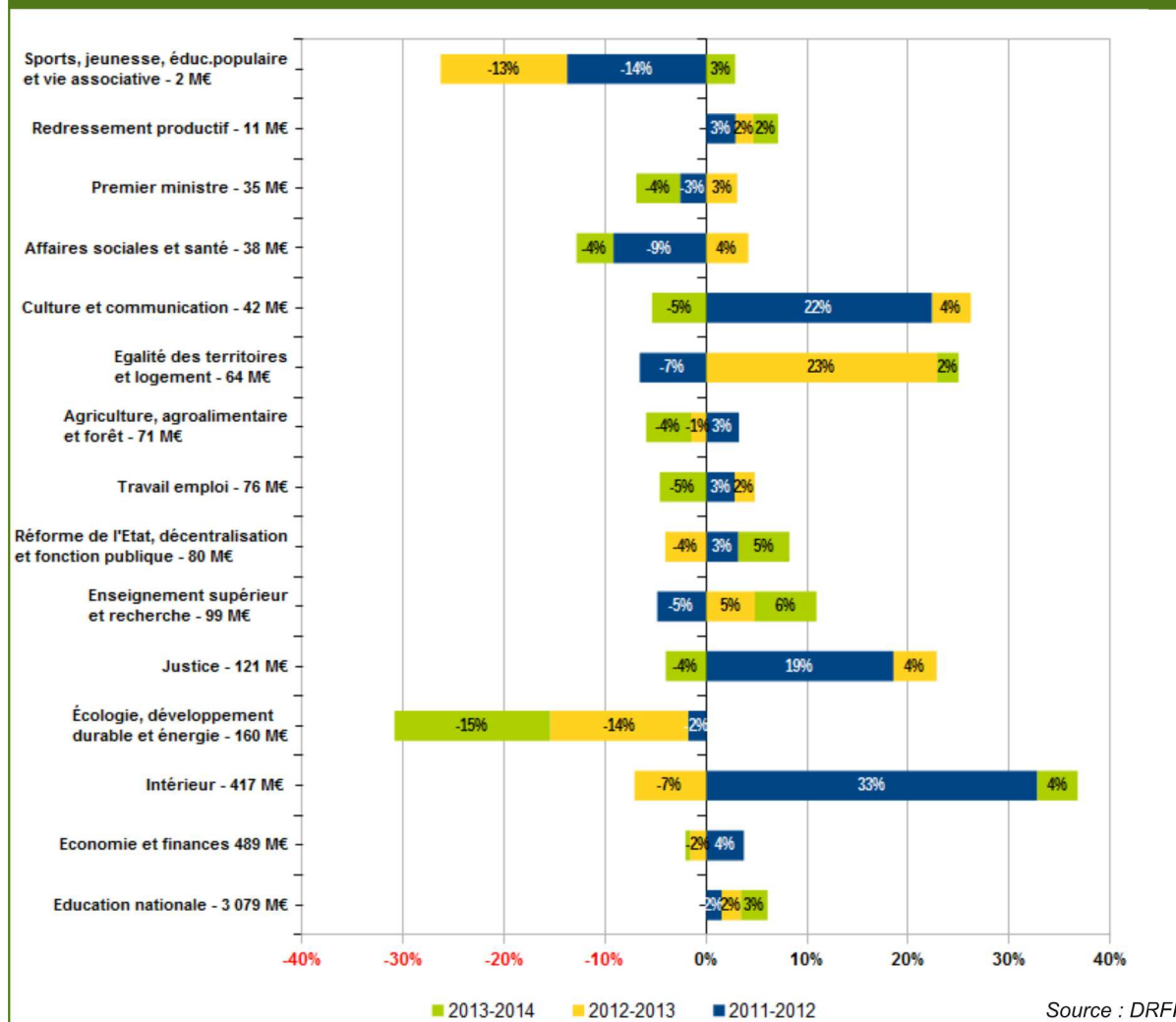
En 2014, les ministères de l'éducation nationale (3,1 Md€) et de l'économie et des finances (489 M€) concentrent 72 % des dépenses budgétaires de l'État en Pays de la Loire, totalisant près de 3,6 Md€.

Le ministère de l'éducation nationale représente 64 % des dépenses budgétaires. La majeure partie de ses dépenses est réalisée sur le titre 2 « dépenses de personnel », soit 94 %.

Le montant des avances sur les impositions des collectivités territoriales (4,6 Md€), n'a pas été pris en compte. Étant purement comptable, cette opération aurait gonflé artificiellement le montant des dépenses budgétaires rattachées au ministère de l'économie et des finances.

Par ordre décroissant viennent ensuite les ministères de l'intérieur (417 M€), de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (160 M€) et de la justice (121 M€), représentant à peine 15 % de l'ensemble des dépenses budgétaires.

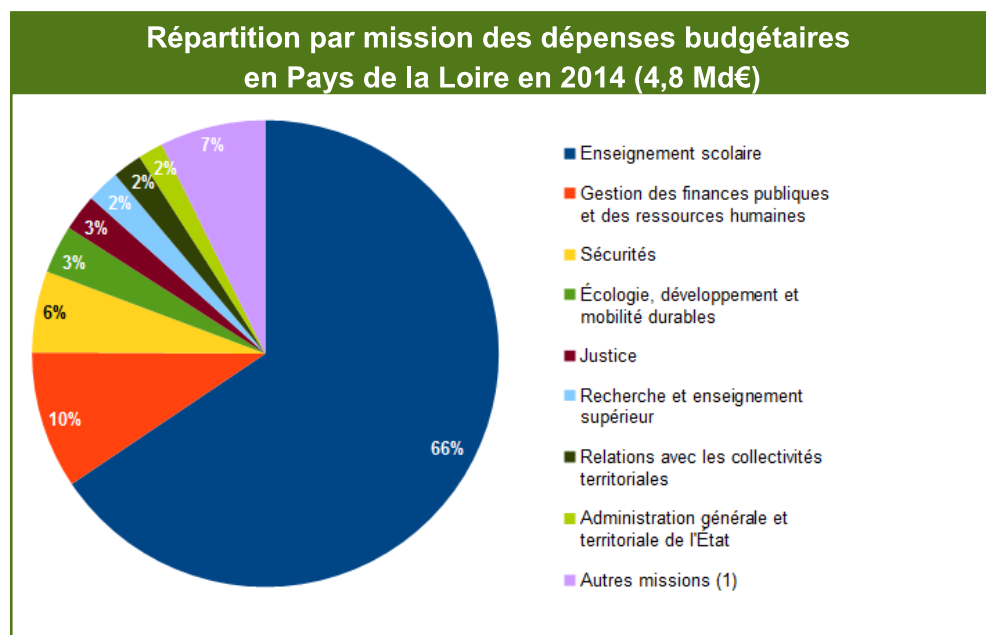
Taux d'évolution des dépenses budgétaires par ministère en Pays de la Loire entre 2011 et 2014



⁷ Le périmètre des ministères pris en compte dans ce rapport est celui d'octobre 2013 (deuxième gouvernement Ayrault de juin 2012), date du dépôt du projet de loi de finances pour 2014.

Les dépenses par mission

Selon la nomenclature budgétaire prévue par la LOLF, une présentation des dépenses par destination est utilisée, et même privilégiée, afin de satisfaire aux principes de lisibilité et de transparence. Il s'agit d'assurer la compréhension de l'affectation des crédits à une mission donnée.



Source : DRFIP

(1) Missions inférieures à 65 millions d'euros (16 missions), représentant au total 7 % du montant des dépenses budgétaires : égalité des territoires, logement et ville – travail et emploi – culture – solidarité, insertion et égalité des chances – économie – direction de l'action du gouvernement – contrôle de la circulation et du stationnement routiers – financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage – immigration, asile et intégration – agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales – politique des territoires – sport, jeunesse et vie associative – conseil et contrôle de l'État – médias, livre et industries culturelles – aide publique au développement – santé

En 2014, les quatre principaux postes de dépenses de l'État, hors avances aux collectivités territoriales, sont :

- enseignement scolaire (66 %) ;
- gestion des finances publiques et des ressources humaines (10 %) ;
- sécurités (6 %) ;
- écologie, développement et mobilité durables (3 %).

Ces quatre missions représentent 4 023 M€ pour l'année 2014, soit 85 % de la totalité des dépenses budgétaires.

Principaux éléments d'analyse⁸ :

> **Enseignement scolaire** : cette mission regroupe les dépenses consacrées à l'enseignement primaire et à l'enseignement du second degré du public et du privé, par les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Elle comprend également les bourses sur critères sociaux, les dépenses des examens et des concours, les subventions pédagogiques, les frais de déplacement et les dépenses de fonctionnement liées à l'éducation.

L'enseignement scolaire est le principal poste de dépense de l'État en région, soit 3,1 Md€ en 2014.

Le budget de cette mission est en hausse constante avec une évolution de 2,6 % entre 2013 et 2014, quelque peu supérieure à celle de la période 2012-2013 (+ 1,9 %). Cette croissance doit permettre la réalisation d'objectifs précis comme les mesures prises en faveur des élèves en situation de handicap.

⁸ Le tableau détaillé par programme figure en annexe.

> **Gestion des finances publiques et des ressources humaines** : cette mission porte principalement sur les dépenses de personnel et de fonctionnement des services des finances publiques et de la douane en région. Il s'agit également des activités de pilotage de la modernisation de l'État, d'expertise, de conseil, de contrôle et de soutien. Elle regroupe les crédits de formation et d'action sociale interministérielle dont le ministre de la fonction publique a la charge. L'objectif de la mission est d'offrir à ses usagers un meilleur service au moindre coût, tout en rénovant la fonction publique.

Deuxième poste de dépenses budgétaires en région avec 455 M€, cette mission a vu ses crédits baisser de 2013 à 2014 (- 0,9 %), soit une diminution continue depuis 2012 (- 0,6 % entre 2012 et 2013).

> **Sécurités** : le périmètre de cette mission intègre en 2014 les deux programmes issus de la mission « sécurité civile » regroupés désormais dans le programme 161 « sécurité civile ». Cette mission tend à l'amélioration durable de la sécurité des personnes et des biens, en luttant contre toute forme de délinquance. La sécurité recouvre à la fois les missions de police dévolues aux forces de l'ordre mais aussi celles de protection, de secours des populations et de gestion des crises. Les dépenses de cette mission correspondent, à hauteur de 80 %, aux dépenses de personnel de la police nationale.

Les dépenses de la gendarmerie nationale ne sont pas prises en compte, car elles ne peuvent pas être territorialisées⁹. Le poids réel de la mission « sécurités » en région est plus important que celui présenté. Après une baisse importante de 20 M€ (- 7 %), enregistrée en 2013, les dépenses budgétaires de cette mission repartent à la hausse en 2014 pour atteindre 270 M€ (+ 2,8 %).

⁹ Ces dépenses sont réalisées en interrégional, au niveau de la zone de défense, sans qu'il soit possible de les répartir par région. Il en est de même des dépenses d'investissement des services de police.

> **Écologie, développement et mobilité durables** : antérieurement dénommée « écologie, développement et aménagement durables », cette mission rassemble une part importante des activités du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle contribue aux actions liées à la prévention des pollutions, des risques naturels et technologiques, tout en assurant la protection des milieux naturels et de la biodiversité. En outre, elle porte les politiques consacrées à la maîtrise de l'énergie et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le budget de cette mission fait l'objet d'une diminution continue pour atteindre près de 160 M€ en 2014, soit une baisse de 15,4 % entre 2013 et 2014.

> **Justice** : cette mission a vocation à assurer le financement de l'activité des juridictions, du service public pénitentiaire, de la prise en charge des mineurs confiés à la protection judiciaire de la jeunesse, ainsi que les actions menées en faveur de l'accès au droit et à la justice. Les dépenses de cette mission, après une hausse de 4,3 % en 2013, diminuent de 4 % pour 2014 (120,9 M€). La mission retrouve son niveau de l'année 2012 (120,8 M€).

> **Recherche et enseignement supérieur** : cette mission comprend les moyens consacrés par l'État à l'enseignement supérieur, la recherche et au soutien à l'innovation, ainsi que des aides concourant à la vie étudiante. Il s'agit de satisfaire en particulier les priorités définies par la loi portant l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, soit la réussite des étudiants, la coordination de l'offre de formation et de la recherche dans le cadre de politiques de sites et l'impulsion d'une stratégie nationale de la recherche fondamentale et technologique, du transfert et de l'innovation.

Comme en 2013 (+ 4,5 %), les dépenses de la mission continuent à progresser, à hauteur de 5,7 % en 2014, soit 110 M€.

> **Relations avec les collectivités** : cette mission comporte une faible part des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales (5 %), versée sous forme de dépenses budgétaires. Il s'agit notamment de la dotation générale de décentralisation (DGD) relative à la compensation des charges issues des transferts de compétences de l'État aux collectivités, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de développement urbain (DDU) et de la dotation globale d'équipement des départements (DGED), toutes trois relatives au soutien de projets d'investissement. L'essentiel des dotations affectées aux collectivités territoriales revêt la forme de prélèvements sur recettes et n'induit pas l'inscription de dépenses au budget de l'État.

Après la baisse constatée de 2012 à 2013 (- 6,3 %), cette mission (97,7 M€) fait apparaître en 2014 une augmentation de 1,9 %. Cette augmentation est portée par le programme 121 « concours financiers aux régions », composé de crédits essentiellement dévolus à la DGD des régions. Il augmente à lui seul de 13,4 % (+ 2,2 M€).

> **Administration générale et territoriale de l'État** : cette mission rassemble les crédits nécessaires au fonctionnement des préfetures, au pilotage des politiques du ministre de l'intérieur et à l'exercice de la citoyenneté.

L'évolution des dépenses sur cette mission est tributaire de celle du programme 232 « vie politique, culturelle et associative » qui accueille le financement des opérations électorales. Elle est sujette à de fortes variations d'une année à l'autre et connaît une hausse de 10,5 % en 2014, du fait des élections municipales et européennes.

> **Égalité des territoires, logement et ville** : cette mission est relative à la mise en œuvre de politiques concernant l'accès au logement, en développant une offre de logement diversifiée et accessible, et en solvabilisant les ménages par les aides personnelles au logement. Elle permet également de réhabiliter les quartiers anciens dégradés, de lutter contre l'habitat indigne et les exclusions. Elle porte les crédits consacrés par l'État aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Depuis 2013, elle accueille le programme 135 « développement et amélioration de l'offre de logement ». Les dépenses de cette mission s'élèvent à 64 M€ (+ 2,1 % par rapport à 2013), ce qui marque un ralentissement après une augmentation importante en 2013 (+ 22,9 %).

> **Travail et emploi** : cette mission regroupe l'ensemble des crédits consacrés aux actions en faveur de l'emploi et du soutien aux entreprises. En 2014, les dépenses de la mission sont de 56,5 M€ retrouvant ainsi leur niveau de 2011, soit une baisse globale de 1 % qui masque certaines disparités. Le programme 102 « accès et retour à l'emploi » a diminué de 5 % mais cette baisse est compensée par l'augmentation des dépenses des autres programmes.

> **Culture** : cette mission (41,7 M€) a pour but d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, le soutien à la création artistique, l'enseignement et l'éducation artistiques et culturels ainsi que la transmission des savoirs. En 2014, la baisse des dépenses sur cette mission est principalement liée aux fluctuations des dépenses du programme 175 « patrimoines » qui passe de + 15,7 % en 2013 à - 22,1 % en 2014. Seul le programme 131 « création » croît de près de 6 % par rapport à 2013 avec pour objectif de soutenir la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle.

LES DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT (4,7 Md€)

1

> **Solidarité, insertion et égalité des chances** : cette mission regroupe les politiques publiques relatives à la solidarité et à la cohésion sociale visant à réduire les inégalités tant sociales qu'économiques. En 2014, les dépenses de cette mission sont en baisse de 3,7 % et retrouvent leur niveau de 2012,

près de 39 M€. Après une forte progression en 2013 (+ 36 %) le programme 157 « handicap et dépendance » diminue de 26 % et se retrouve proche de son niveau de 2012, tout comme le programme 137 « égalité entre les femmes et les hommes » (- 10,5 %).

(1) La mission « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage » ne relève pas du budget général mais d'un compte d'affectation spéciale créé par la loi de finances rectificative fin 2011.

(2) Les dépenses d'intervention au titre de l'agriculture dans la région sont principalement retracées dans les paiements effectués par l'agence de services et de paiement et ne sont donc pas prises en compte ici dans la présentation par mission.

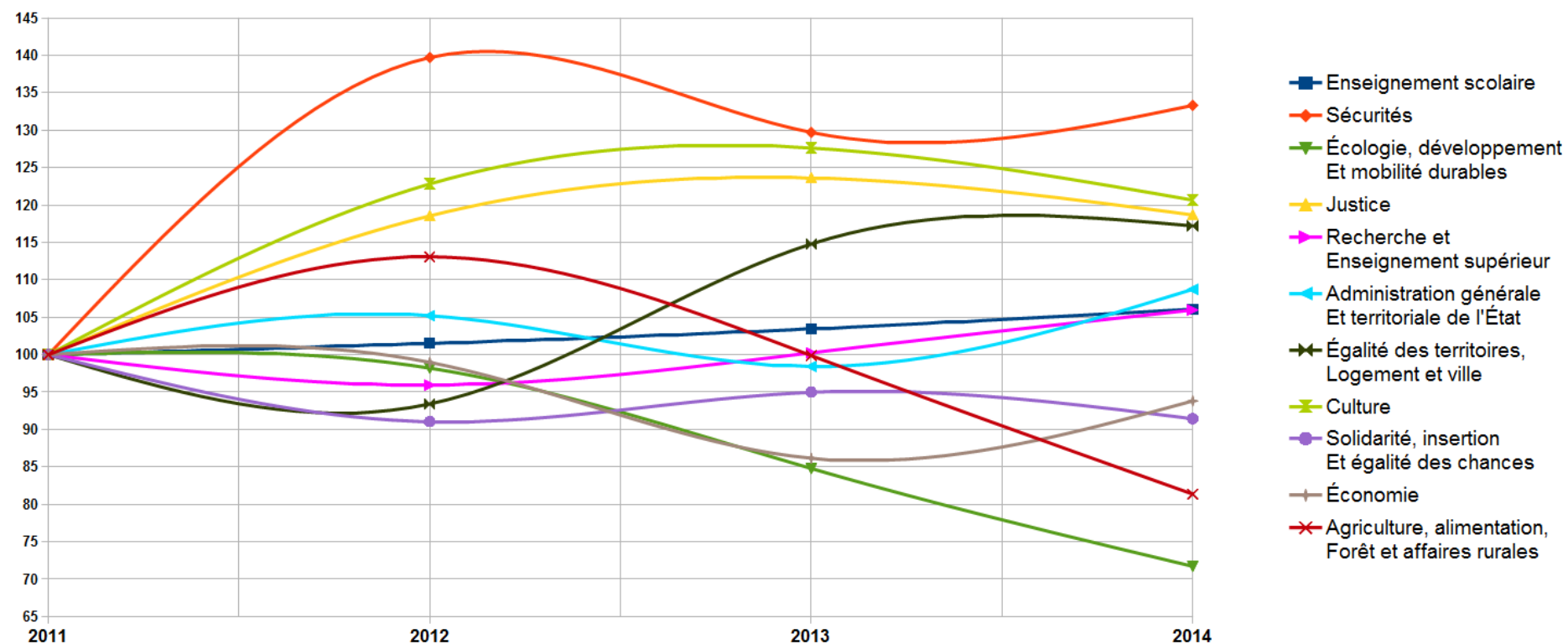
(3) Missions dont le montant est inférieur à 10 millions d'euros en 2014 : politique des territoires - sport, jeunesse et vie associative – conseil et contrôle d'Etat - médias, livre et industries culturelles – aide publique au développement – santé (montant faible car la majorité des dépenses relatives aux politiques de santé relèvent de l'ARS).

Évolution des dépenses budgétaires par mission en Pays de la Loire entre 2011 et 2014							
PROGRAMMES BUDGETAIRES REGROUPES PAR MISSION	2011	2012	2013	2014	Evolution 2011-2012	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €			
Enseignement scolaire	2 957 862 897	3 002 602 210	3 059 715 346	3 137 865 035	1,5%	1,9%	2,6%
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	443 795 382	462 290 604	459 583 818	455 386 993	4,2%	-0,6%	-0,9%
Sécurités	202 627 344	283 105 058	262 819 256	270 133 790	39,7%	-7,2%	2,8%
Écologie, développement et mobilité durables	222 975 531	218 978 776	189 072 249	159 925 332	-1,8%	-13,7%	-15,4%
Justice	101 903 535	120 807 946	125 980 404	120 935 728	18,6%	4,3%	-4,0%
Recherche et enseignement supérieur	103 921 175	99 698 681	104 179 720	110 131 253	-4,1%	4,5%	5,7%
Relations avec les collectivités territoriales	99 267 617	102 245 375	95 819 043	97 678 470	3,0%	-6,3%	1,9%
Administration générale et territoriale de l'État	76 337 467	80 317 631	75 141 601	83 008 275	5,2%	-6,4%	10,5%
Égalité des territoires, logement et ville	54 961 177	51 343 815	63 093 489	64 418 949	-6,6%	22,9%	2,1%
Travail et emploi	56 502 469	57 140 665	57 129 939	56 550 141	1,1%	-0,0%	-1,0%
Culture	34 590 327	42 483 659	44 141 880	41 736 861	22,8%	3,9%	-5,4%
Solidarité, insertion et égalité des chances	42 578 735	38 764 710	40 438 003	38 933 008	-9,0%	4,3%	-3,7%
Économie	37 731 390	37 345 761	32 512 792	35 399 213	-1,0%	-12,9%	8,9%
Direction de l'action du Gouvernement	24 636 834	25 428 054	25 654 369	24 517 030	3,2%	0,9%	-4,4%
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	3 539 007	24 059 972	21 378 560	23 448 585	579,9%	-11,1%	9,7%
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage (1)	19 500 000	21 000 000	22 575 000	19 500 000	7,7%	7,5%	-13,6%
Immigration, asile et intégration	20 548 388	21 591 912	21 876 141	21 575 734	5,1%	1,3%	-1,4%
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (2)	14 940 526	16 894 505	14 922 830	12 157 414	13,1%	-11,7%	-18,5%
Autres missions (3)	14 417 212	12 195 128	12 620 778	12 484 553	-15,4%	3,5%	-1,1%
TOTAL	4 532 637 015	4 718 294 464	4 728 655 216	4 785 786 363	4,1%	0,2%	1,2%

Source : DRFIP

Évolution les plus marquées des dépenses budgétaires par mission en Pays de la Loire entre 2011 et 2014

Indice 100 en 2011



Source : DRFIP

1.2 Le personnel de l'État

Les effectifs (périmètre ATE)

Évolution des effectifs cibles des administrations de l'État en Pays de la Loire entre 2012 et 2014 (périmètre ATE¹⁰)

Effectifs cibles 31/12/2012*	Effectifs cibles 31/12/2013*	Effectifs cibles 31/12/2014*	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
5 079	4 987	4 852	-1,81%	-2,71%

Source : SGAR

À périmètre constant, les effectifs des administrations placées sous l'autorité du préfet de région sont en baisse de 2,7 % en 2014, soit une diminution de 135 ETPT (emploi temps plein travaillé).

Depuis 2012 (- 1,81 %), les effectifs cibles des administrations de l'État évoluent à la baisse avec une réduction de 227 ETPT sur la période 2012-2014.

La localisation des effectifs dépend des attributions dévolues à chaque territoire. La Loire-Atlantique présente les effectifs les plus importants dans la mesure où elle rassemble les administrations régionales et départementales.

Les dépenses de personnel (hors pensions, ensemble des effectifs exerçant en Pays de la Loire)

Les dépenses de personnel (titre 2) constituent le premier poste de dépenses budgétaires en région avec 3,9 Md€ en 2014.

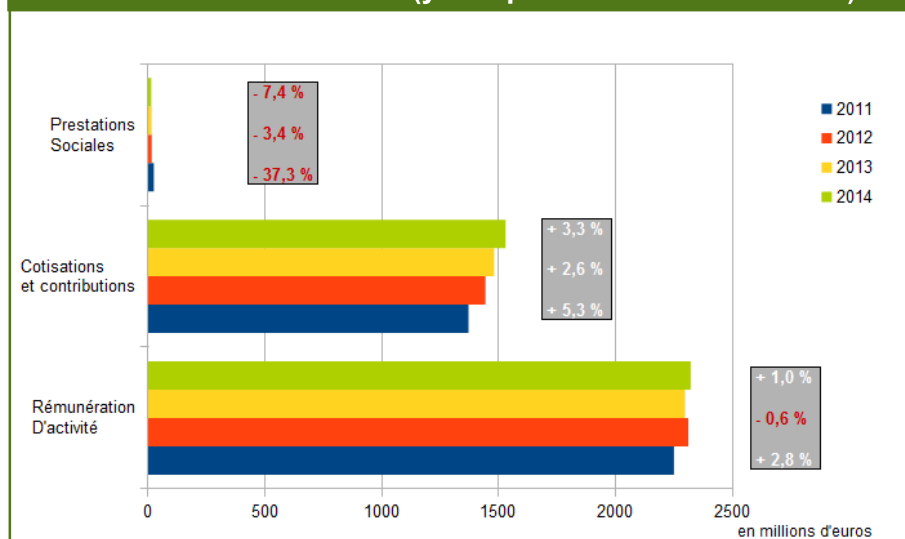
10 ATE : administration territoriale de l'État, ensemble des administrations placées sous l'autorité du préfet de région : préfectures, DIRECCTE, DRAC, DRAAF, DREAL, DRJSCS, DIRM et DDI.

Elles se composent de la rémunération d'activité (60 %), des cotisations et contributions (40 %) et à la marge, des prestations sociales. En 2014, la rémunération d'activité et les cotisations et contributions ont respectivement augmenté de 1 % et 3,3 %.

Le ministère de l'éducation nationale concentre près de 75 % de ces dépenses (3,1 Md€). Le poids des dépenses de personnel de chaque ministère peut varier sensiblement : si 94 % des dépenses du ministère de l'éducation nationale sont constituées de charges de personnel, seuls 34 % des dépenses totales du ministère du travail et de l'emploi sont relatives au personnel.

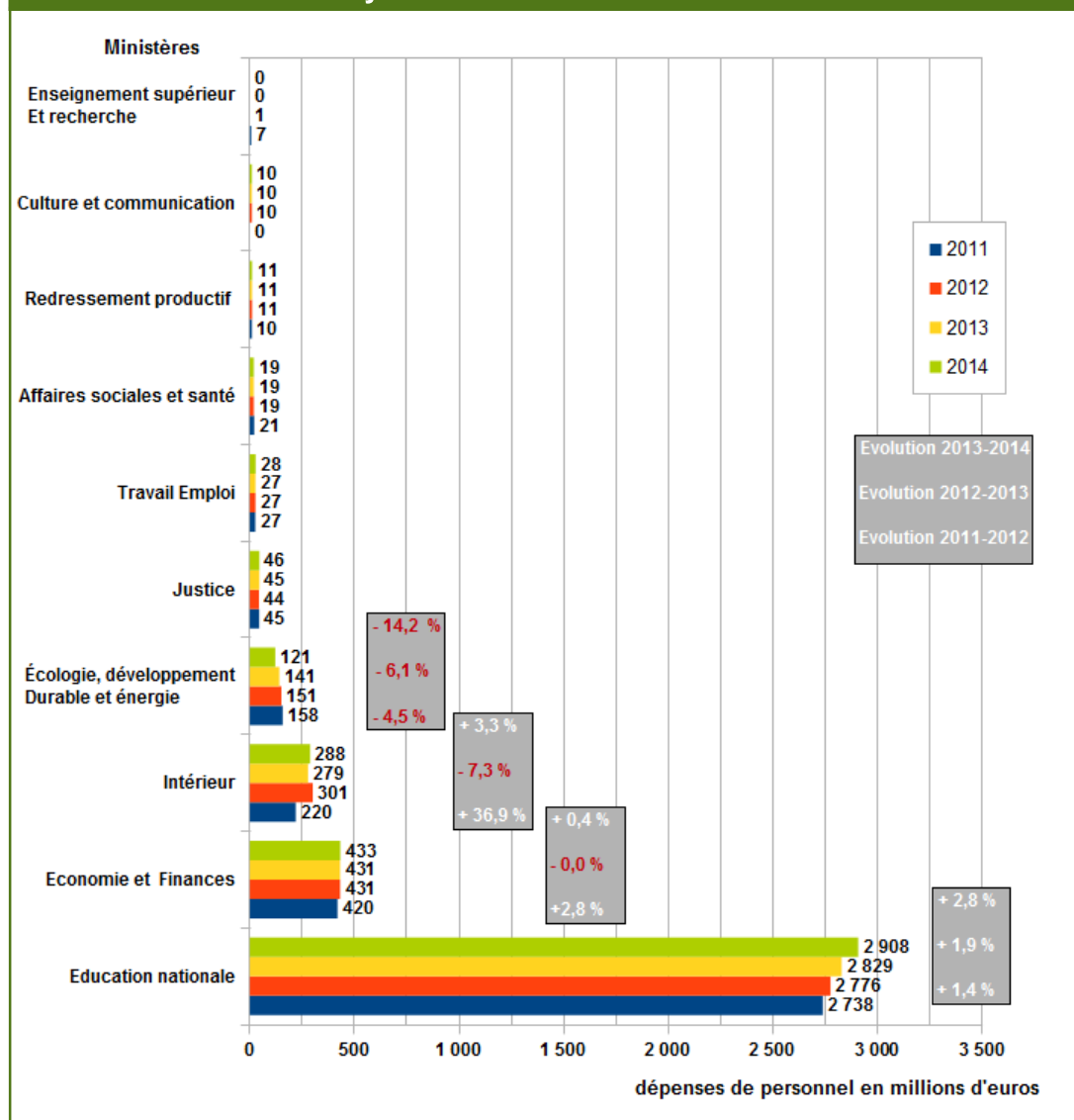
Certains ministères ne peuvent renseigner leurs dépenses de personnel en région, car celles-ci ne peuvent être territorialisées, comme le ministère de l'intérieur notamment pour les dépenses de personnel de la gendarmerie.

Evolution des dépenses budgétaires de personnel en Pays de la Loire entre 2011 et 2014 (y compris Éducation nationale)



Source : DRFIP

Evolution des dépenses de personnel par ministère en Pays de la Loire entre 2011 et 2014



Source : DRFIP

LES TRANSFERTS FINANCIERS VERSÉS PAR L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (3,1 Md€) 2

Les transferts de l'État aux collectivités territoriales se répartissent en divers sous-ensembles présentés dans le schéma ci-après. Cette architecture est issue de la loi de finances initiale pour 1996 qui a mis en place l'enveloppe normée.

> **les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales** (57 % de l'ensemble des transferts au plan national)

Les concours financiers de l'État sont destinés uniquement aux collectivités. Ils abondent leurs budgets de façon globale et libre d'emploi et comprennent :

- l'enveloppe normée (47 % du total des transferts)

Le montant de cette enveloppe, prévu initialement (1996) pour évoluer chaque année par l'application d'indices macro-économiques, fait l'objet d'un gel depuis 2011. La principale composante de l'enveloppe normée est la dotation globale de fonctionnement (DGF).

- divers autres transferts (environ 10 % du total des transferts), dont le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

> **les autres transferts financiers** (43 % du total des transferts au plan national)

Ces transferts viennent compléter les concours financiers de l'État. Ils sont destinés à une politique plus large dont les collectivités sont l'un des acteurs. Ils sont répartis en deux sous-ensembles selon qu'ils sont financés sur crédits budgétaires ou par la fiscalité transférée.

Pour alimenter les budgets de fonctionnement et d'investissement des collectivités l'État mobilise différentes sources de financement :

> **les prélèvements sur recettes (PSR)** (54 % du total des transferts au plan national). Ils sont autorisés par la LOLF (article 6) pour rétrocéder des recettes de l'État aux collectivités territoriales (ou à l'Union européenne) uniquement à condition que leur montant et leur destination soient précisément et distinctement définis et évalués. Ces prélèvements constituent une dérogation au principe d'universalité budgétaire¹¹. Ils sont mis en œuvre dans la sphère des concours financiers qui est réservée exclusivement aux collectivités territoriales ;

> **la fiscalité transférée** (30 % du total des transferts). Les ressources fiscales dont disposent les collectivités territoriales sont collectées par l'État et versées sous forme de douzièmes. En 2014, l'État transfère aux départements une ressource fiscale supplémentaire, les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qu'il percevait jusqu'en 2013. Le plafond des droits de mutation à titre onéreux est relevé à hauteur maximale de 4,5 % pendant deux ans (2014 et 2015) pour permettre aux départements qui le souhaitent de dégager des ressources supplémentaires ;

> **les crédits budgétaires** (16 % du total des transferts), dont 7 % en provenance du budget général et des comptes d'affectation spéciale et 9 % au titre des dégrèvements¹².

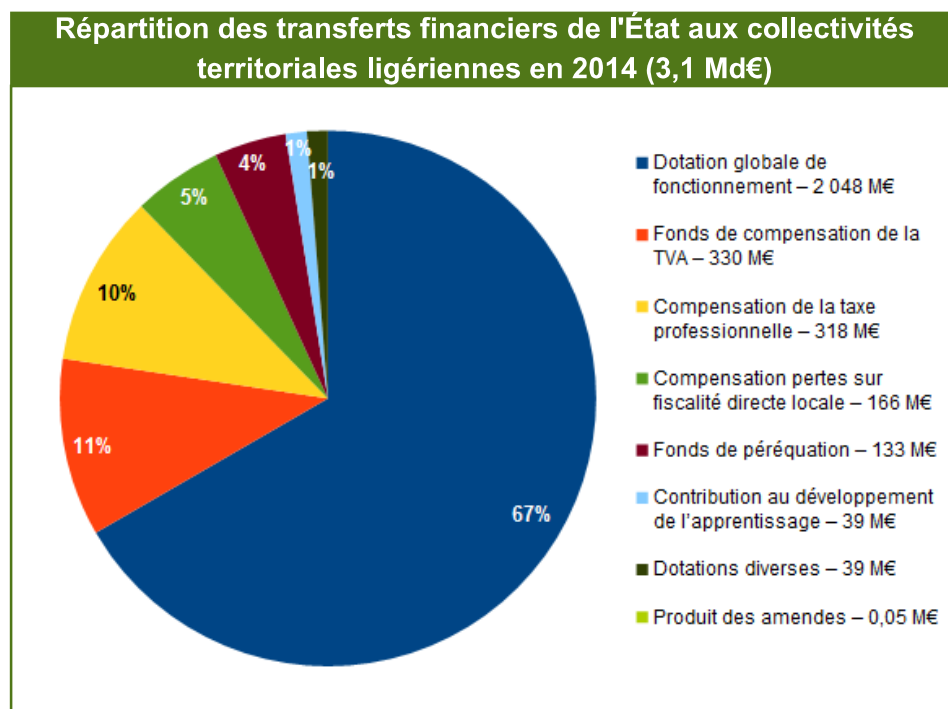
Après trois années de gel en valeur des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales, ceux-ci ont baissé pour la première fois en 2014 d'environ 1,5 Md€ au plan national (1,5 % du total des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales), conformément aux dispositions de la

¹¹ Principe selon lequel il ne peut y avoir ni affectation d'une recette à une dépense déterminée (règle de non-affectation) ni compensation des dépenses et des recettes (règle de non compensation).

¹² Les dégrèvements sont des prises en charge par l'État de tout ou partie de la contribution due par les contribuables aux collectivités locales. L'État prend intégralement à sa charge via le programme 201 « remboursement et dégrèvements d'impôts locaux » le coût des dégrèvements et le montant des impayés et verse le produit correspondant aux collectivités.

loi de programmation des finances publiques 2014-2019. Cette baisse est reconduite en 2015, à hauteur de 3,67 Md€ et ce jusqu'en 2017, afin de poursuivre l'effort de redressement des comptes publics.

Deuxième poste de dépenses de l'État en région après les dépenses budgétaires, les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales (hors transferts financiers sur dépenses budgétaires, pour une vue d'ensemble voir le tableau récapitulatif à la fin de cette partie) représentent 3,1 Md€ en 2014 (19,3 % des dépenses de l'État). La diminution observée en 2013 (- 0,7%) atteint 1 % en 2014 (- 29,8 M€), soit une diminution globale sur la période 2012-2014 de 1,6 %.



Source : DRFIP, préfectures

Note graphique p.23 :

1 – Les PSR versés aux collectivités territoriales forment un ensemble diversifié composé essentiellement de la DGF et du FCTVA. Ils représentent au niveau national 54 % de l'ensemble des transferts financiers et 95 % des concours de l'État aux collectivités territoriales.

2 – Parmi les transferts de l'enveloppe normée provenant des PSR la DGF représente à elle seule 92 %, les 8 % restant sont répartis entre diverses dotations - dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), fonds de mobilisation départemental pour l'insertion, dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)...

3 – Totalité des crédits imputée sur les programmes 119, 120, 121, 122, à l'exception des coûts de fonctionnement courant de la DGCL (ministère de l'intérieur) et des subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL ou réserve parlementaire). Se reporter au descriptif de la mission pour la présentation des dotations concernées. Jusqu'en 2013, l'enveloppe normée comprenait la DGD Formation professionnelle, supprimée en 2014 et remplacée par des dispositifs fiscaux.

4 – La dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés (DCPSF) a été créée en loi de finances rectificative 2011. Elle bénéficie à compter de 2012 aux communes membres de syndicats de communes afin de pallier un effet indésirable de la réforme de la fiscalité directe locale.

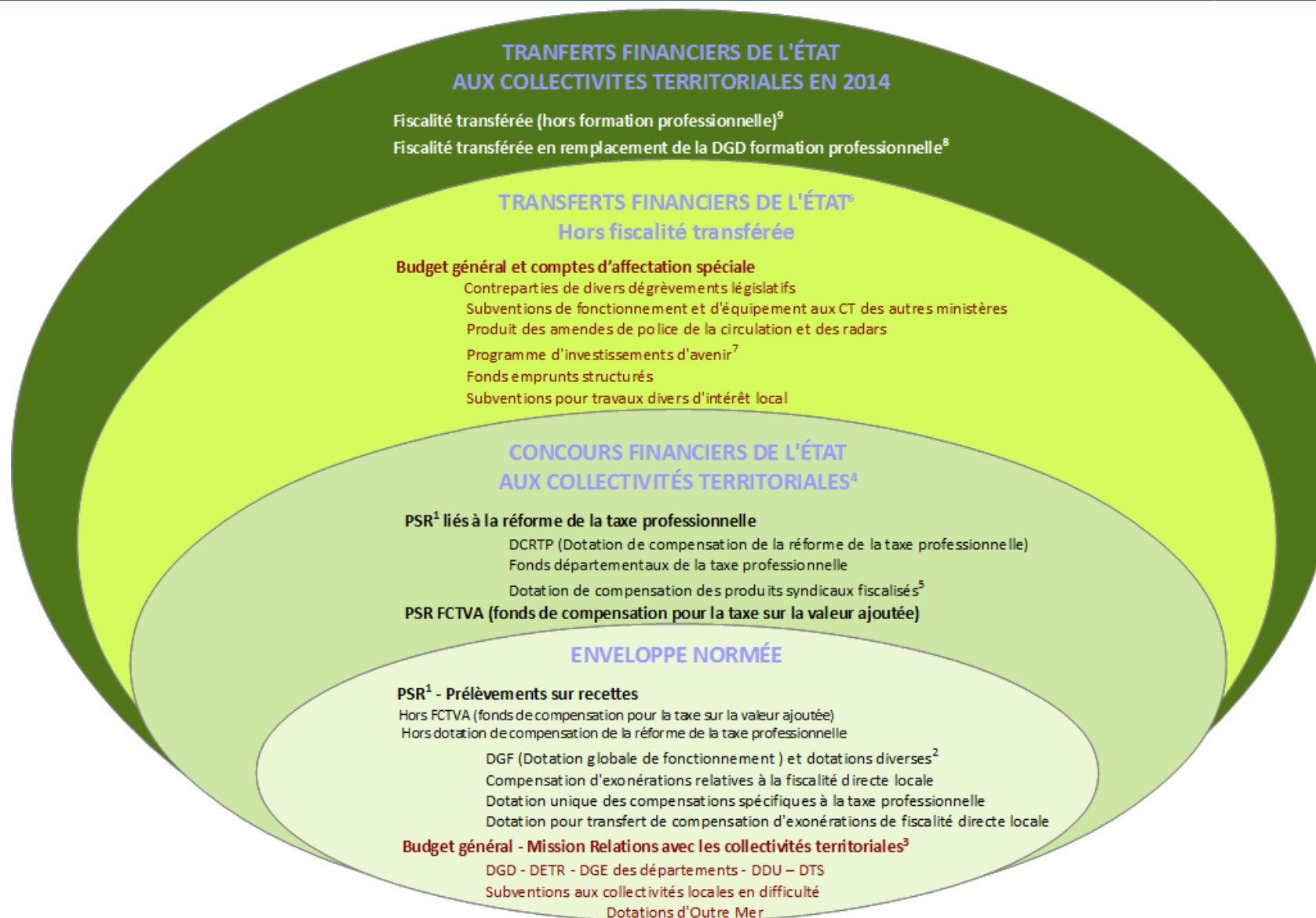
5 – Les autres transferts financiers viennent compléter les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Ils sont destinés à une politique plus large dont les collectivités constituent l'un des acteurs.

6 – Crédits transférés à l'ANRU pour financer des projets des collectivités locales sur le programme 408 « internats de la réussite » et sur le programme 411 « projets innovants en faveur de la jeunesse ».

7 – La DGD formation professionnelle, qui bénéficie aux régions, supprimée en 2014, est remplacée par des ressources fiscales dynamiques provenant d'une fraction supplémentaire du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et des frais de gestion sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) et sur la taxe d'habitation (TH).

8 – Cinq taxes : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière, taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), cartes grises, taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

LES TRANSFERTS FINANCIERS VERSÉS PAR L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (3,1 Md€) 2



Source : SGAR d'après le schéma présenté dans le jaune budgétaire 2014 « Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales » et le tableau récapitulatif des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2014 extrait du rapport général de la commission des finances du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2014 en date du 21 novembre 2013.

Évolution des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ligériennes entre 2012 et 2014					
Libellé	2012	2013	2014	Evolution	Evolution
	Montant en €	Montant en €	Montant en €	2012-2013	2013-2014
Dotation globale de fonctionnement	2 110 687 476	2 120 595 662	2 048 060 540	0,5%	-3,4%
Fonds de compensation de la TVA	289 597 738	281 669 803	329 996 576	-2,7%	17,2%
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle	321 019 852	320 733 513	318 278 717	-0,1%	-0,8%
Compensation pertes sur fiscalité directe locale	196 055 078	185 825 963	165 650 916	-5,2%	-10,9%
Fonds de péréquation	123 993 552	112 281 712	133 381 167	-9,4%	18,8%
Contribution au développement de l'apprentissage	42 360 291	43 320 458	39 253 870	2,3%	-9,4%
Produit des amendes de police	1 238 537	38 920	49 308	-96,9%	26,7%
Dotations diverses	38 773 396	38 571 285	38 501 218	-0,5%	-0,2%
TOTAL	3 123 725 920	3 103 037 316	3 073 172 312	-0,7%	-1,0%

Source : DRFIP, préfectures

2.1 Dotation globale de fonctionnement (2 048 M€) et fonds de péréquation (133 M€)

La dotation globale de fonctionnement (DGF), créée en 1979, est la plus importante contribution de l'État aux collectivités territoriales. Elle est financée par prélèvement sur les recettes de l'État. La DGF est versée au bloc communal (communes et EPCI à fiscalité propre) ainsi qu'aux départements et aux régions.

L'effort de maîtrise économique demandé aux collectivités, dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013, est porté presque intégralement par la DGF. La baisse des dotations a été répartie

en effectuant une péréquation entre départements sur la base d'un indice synthétique.

La DGF constitue plus des deux tiers du montant total des versements de l'État aux collectivités territoriales ligériennes, 67 % en 2014. Elle représente 555 € par habitant pour l'ensemble des collectivités territoriales contre 578 € en 2013.

En Pays de la Loire, après une relative stabilité entre 2012 et 2013 (+ 0,5 %), la DGF enregistre en 2014 une baisse de 3,4 % en moyenne par rapport à l'année précédente. La part destinée au conseil régional est la plus affectée par cette évolution (- 4,2 %) en 2014.

LES TRANSFERTS FINANCIERS VERSÉS PAR L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (3,1 Md€) 2

La loi de finances initiale pour 2014 prévoit une augmentation importante des masses financières consacrées aux dotations péréquatrices de la DGF et vise à en renforcer l'efficacité. Cette évolution s'effectue sans progression des ressources nettes des collectivités, car elle est compensée par une réduction opérée sur certaines composantes mineures de l'enveloppe normée¹³.

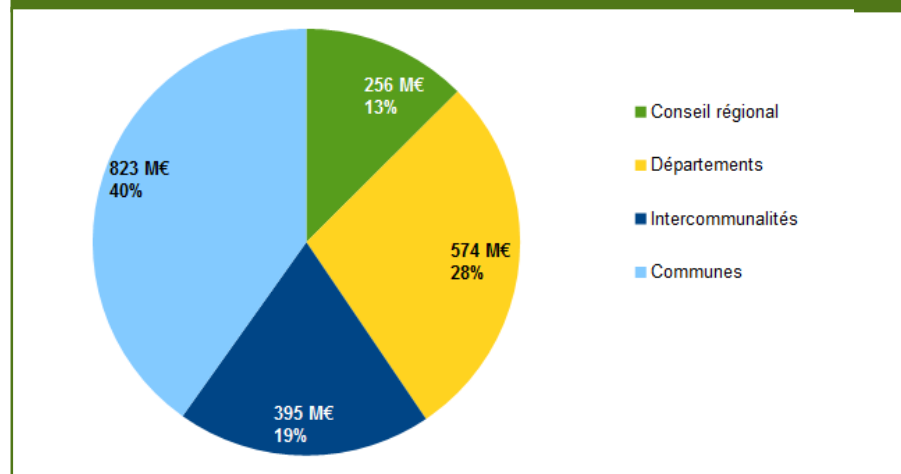
La part de la DGF imputable aux mécanismes de péréquation en Pays de la Loire n'est pas identifiable à partir des données recueillies.

Le poids relatif de la DGF versée à chaque niveau de collectivité varie d'un département à l'autre de la région. La différence peut atteindre 10 % à 11 % : de 28 à 38 % pour les départements de Loire-Atlantique et de Mayenne, de 17 à 28 % pour les intercommunalités de Sarthe ou de Vendée et de Loire-Atlantique.

Une série de fonds de péréquation bénéficie aux collectivités territoriales les plus défavorisées pour un montant total de 133 M€, en hausse de 18,8 % (+ 21,1 M€). Rentre notamment dans cette rubrique, le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDPI).

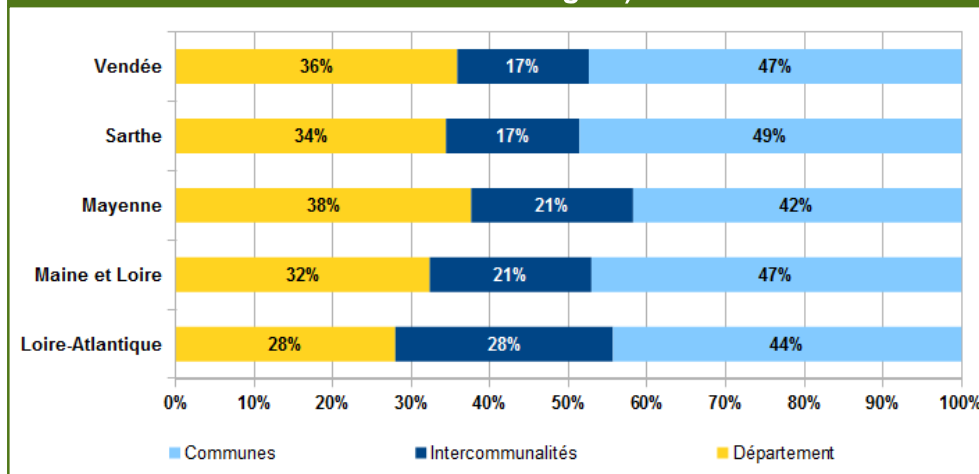
¹³ Prélèvement sur recettes de l'État pour compensation d'exonération de fiscalité directe locale, dotation unique de compensations spécifiques à la taxe professionnelle et dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale.

Répartition par collectivité ligérienne bénéficiaire de la dotation globale de fonctionnement en 2014 (2 Md €)



Source : préfectures

Répartition départementale par niveau de collectivité de la dotation globale de fonctionnement en Pays de la Loire en 2014 (hors DGF allouée à la Région)



Source : préfectures

2.2 Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (330 M€)

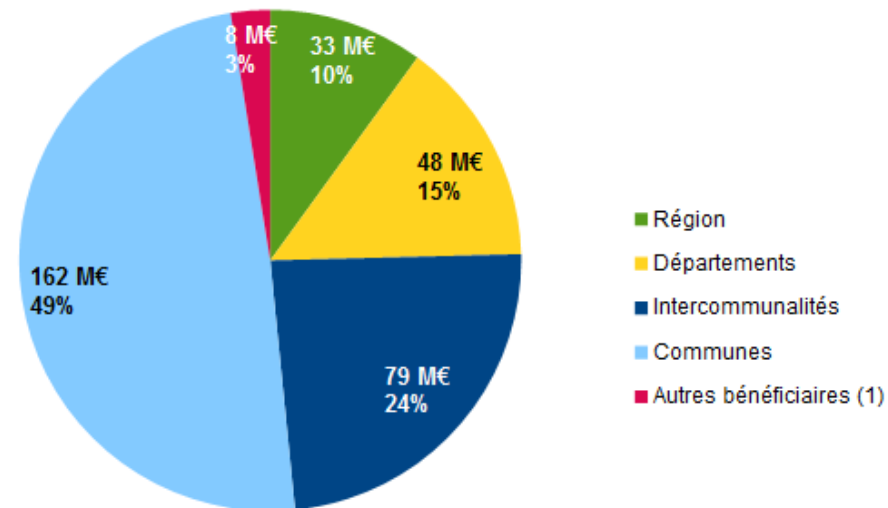
Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est financé par prélèvement sur les recettes de l'État. Il compense de manière forfaitaire la TVA que les bénéficiaires du fonds ont acquitté sur les dépenses réelles d'investissement éligibles et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Pour soutenir le niveau d'investissement des collectivités territoriales, le taux de remboursement du FCTVA a été revalorisé en 2014. Il passe de 15,482 % à 15,761 %.

Après une baisse de 2,7 % en 2013, le montant global du FCTVA versé par l'État aux collectivités territoriales en Pays de la Loire est en très nette progression en 2014 (+ 17,2%). Il s'élève à 330 M€, soit une augmentation sur la période 2012-2014 de 13,9 %.

Le FCTVA versé au bloc communal (communes et EPCI à fiscalité propre) représente près des trois quarts du montant global 2014.

Répartition par collectivité ligérienne bénéficiaire du fonds de compensation de la TVA en 2014 (330 M€)

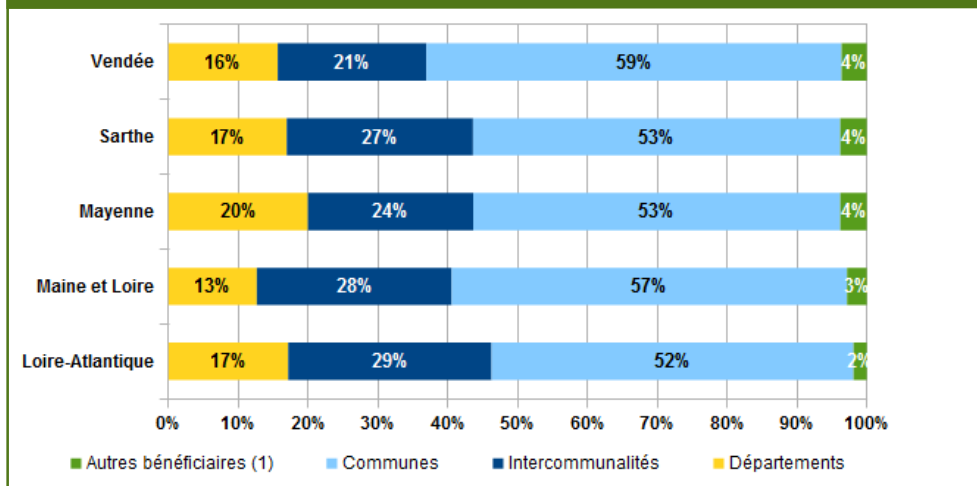


Source : DRFIP

(1) Autres bénéficiaires : régies personnalisées, SDIS, CCAS, caisses des écoles, CNFPT, CGFPT.

LES TRANSFERTS FINANCIERS VERSÉS PAR L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (3,1 Md€) 2

Répartition départementale par niveau de collectivité du fonds de compensation de la TVA en Pays de la Loire en 2014 (330 M€) ⁽²⁾



(1) Autres bénéficiaires : régies personnalisées, SDIS, CCAS, caisses des écoles, CNFPT, CGFPT.

(2) Hors FCTVA alloué à la Région.

2.3 Compensation de la réforme de la taxe professionnelle (318 M€)

La suppression de la taxe professionnelle à compter du 1er janvier 2010¹⁴, s'est traduite par un ensemble de mesures visant à préserver le niveau de ressources de chaque collectivité :

- > création de nouveaux impôts qui se substituent à la taxe professionnelle :
 - la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
 - l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) acquittée par les redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie.
- > création de taxes additionnelles à des impôts existants (taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties...) ;
- > nouvelle répartition des impôts directs entre les collectivités locales ;
- > transfert de fiscalité de l'État vers les collectivités locales :
 - la part État des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les départements ;
 - la part État de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) affectée aux départements ;
 - la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour le bloc communal.

Le principe de compensation intégrale de la réforme de la taxe professionnelle a induit l'instauration à compter de 2011 de deux mécanismes de compensation :

- > la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)
- > le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

318,3 M€ sont versés aux collectivités territoriales au titre de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle, en diminution de 0,9 % sur la période 2012-2014

2.4 Compensations pour pertes de fiscalité locale directe (166 M€)

Les dotations de compensation appelées « allocations compensatrices » recouvrent les allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser les pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations¹⁵ et allègements de bases décidés par la voie législative au titre notamment des personnes de condition modeste.

Les compensations pour pertes de fiscalité locale directe ont diminué de près de 11 % entre 2013 et 2014 (- 20,2 M€). Sur la période 2012-2014, cela représente un manque à gagner de 30,4 M€ (- 15,5 %) pour les collectivités territoriales. Ces différences s'expliquent par des modifications de l'architecture et du périmètre de certains dispositifs.

2.5 Transfert de fiscalité au titre de la formation professionnelle : la contribution au développement de l'apprentissage (39 M€)

En compensation du transfert à la Région de la compétence formation professionnelle et apprentissage, l'État a versé 44,2 M€ : 95 % sont issus de la taxe d'apprentissage et 5 % d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Seuls 39,3 M€ sont retracés dans le tableau des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ; les 4,9 M€ restant ont été notifiés en fin d'année.

¹⁵ Les compensations d'exonérations sont des allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser les pertes de recettes fiscales résultant des exonérations et allègements de bases décidés par voie législative. A la différence des dégrèvements, les compensations d'exonération sont retracées de façon comptable en prélèvement sur recettes.

2.6 Produits des amendes (0,04 M€)

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière fait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales, correspondant au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire. Le produit est réparti entre les communes et certains de leurs groupements au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité.

Suite à un changement de comptabilisation intervenu en 2011, le produit des amendes figurant sur cette ligne budgétaire a fortement baissé sur les deux dernières années - 93,7 % entre 2011 et 2012, - 96,9 % entre 2012 et 2013.

Le prélèvement sur les recettes de l'État « produit des amendes de police de la circulation et des radars automatiques » a été supprimé en 2011. La part du produit des amendes revenant aux collectivités territoriales leur est versée à partir du programme 754 du compte d'affectation spéciale « contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières ».

La ligne « produit des amendes » comprend en 2014 quelques reliquats antérieurs à 2011 (49 308 €) et a vocation à disparaître au cours des prochains exercices.

2.7 Dotations diverses (39 M€)

Les dotations diverses comprennent la dotation élu local, la dotation spéciale instituteur, la dotation régionale d'équipement scolaire, la dotation départementale d'équipement des collèges et la dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés. Ces dotations sont financées par prélèvement sur les recettes de l'État. Leur montant tend à se stabiliser, passant de 38,6 M€ en 2013 à 38,5 M€ en 2014 (- 0,2%).

2.8 Transferts financiers sous forme de dépenses budgétaires

Les transferts qui s'opèrent sous forme de dépenses budgétaires ne sont pas comptabilisés dans la présente rubrique, car les crédits correspondants sont intégrés dans la partie dépenses budgétaires. Ils sont rappelés ici pour mémoire.

Dans le cadre de l'enveloppe normée

Les crédits budgétaires mobilisés à ce titre relèvent de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (programmes 119-120-121-122). Ils concernent les dotations suivantes :

> la dotation générale de décentralisation (DGD)

la DGD est une dotation de fonctionnement. Elle assure la compensation financière des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité. Elle représente environ 60 % de la mission au plan national.

> Les autres dotations (DETR, DGE des départements, DDU, DTS)

Ces dotations abondent le budget d'investissement des collectivités territoriales.

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à destination des communes et des EPCI (23 % de la mission au plan national) ;
- la dotation globale d'équipement des départements (9 % de la mission au plan national) ;
- la dotation de développement urbain versée aux communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine au titre de la politique de la ville ;
- la dotation pour les titres sécurisés créée en 2009 afin d'indemniser les communes qui assurent une mission d'accueil des personnes sollicitant un titre d'identité sécurisé.

En Pays de la Loire, le montant de cette mission s'élève en 2014 à 97,7 M€. Il est en augmentation de 1,9 % par rapport à 2013 (+ 1,9 M€). Cette augmentation est portée par le programme 121 « concours financiers aux régions » qui augmente à lui seul de plus de 13,4 % (+ 2,2 M€).

Les transferts financiers de l'État hors concours financiers et fiscalité transférée

Au plan national, ils représentent 13,7 % du montant des transferts de l'État aux collectivités territoriales et sont répartis entre de nombreuses composantes :

> subventions de fonctionnement ou d'investissement octroyées aux collectivités territoriales par les différents ministères. Ces crédits sont pris en compte au titre des dépenses budgétaires sans qu'il soit possible de les identifier au sein des dépenses d'intervention de l'État ;

> contreparties de divers dégrèvements législatifs

L'État prend à sa charge par le biais du programme 201 « remboursement et dégrèvements d'impôts locaux » tout ou partie de la contribution due par les contribuables aux collectivités locales (coût des dégrèvements et montant des impayés) et verse le produit correspondant aux collectivités ;

En Pays de la Loire, ce montant est évalué à 279,4 M€ en 2014 soit une diminution de 2,95 % par rapport à 2013 (- 8,5 M€) ;

> produit des amendes de police de la circulation et des radars (compte d'affectation spéciale 754 « contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières ») ; en Pays de la Loire, ce montant s'élève à 23,4 M€ en 2014 soit une progression de 9,68 % par rapport à 2013 (+ 2,1 M€) ;

> crédits transférés à l'ANRU, opérateur de l'État, pour financer les projets de collectivités locales dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (programme 408 « internats de la réussite », programme 411 « projets innovants en faveur de la jeunesse ») ;

> subventions pour travaux divers d'intérêt local (réserve parlementaire) imputées sur le programme 122 de la mission « relations avec les collectivités territoriales » ;

> fonds d'emprunts structurés à risque

Le fonds de soutien créé au plan national par la loi de finances initiale pour 2014 vise à apporter une aide aux collectivités et établissements hospitaliers les plus fortement affectés par les emprunts structurés à risque dont ils resteraient porteurs. Cette aide est calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipé due au titre de ces emprunts, allégeant d'autant le coût associé à leur remboursement anticipé.

Les données recueillies ne permettent pas de présenter l'exhaustivité des transferts de l'État au bénéfice des collectivités territoriales de la région. La part de fiscalité transférée aux collectivités territoriales n'est pas prise en compte. Les dépenses budgétaires effectuées par les différents ministères sous forme de subventions de fonctionnement ou d'investissement destinées aux collectivités territoriales ne sont pas identifiables au sein du titre 6 des dépenses d'intervention de l'État.

LES TRANSFERTS FINANCIERS VERSÉS PAR L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (3,1 Md€) 2

Évolution des principaux transferts financiers de l'Etat en faveur des collectivités territoriales ligériennes entre 2012 et 2014

Origine des crédits	Nature des transferts	2012	2013	2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
		Montant en M€	Montant en M€	Montant en M€		
Dépenses budgétaires	Relations avec les collectivités territoriales	102,2	95,8	97,7	-6,29%	1,94%
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	24,1	21,4	23,4	-11,1%	9,7%
	Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	21,0	22,6	19,5	7,5%	-13,6%
	Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux	275,9	287,9	279,4	4,34%	-2,95%
Autres transferts financiers	Détail voir supra tableau « Évolution des transferts financiers entre 2012 et 2014 »	3 123,7	3 103,2	3 073,4	-0,66%	-0,96%
TOTAL		3 546,9	3 530,9	3 493,4	-0,45%	-1,06%

Source : DRFIP

3.1 Présentation générale

Dotés d'un budget propre, les opérateurs accomplissent des missions pour le compte de l'État. Ils se définissent selon trois critères cumulatifs :

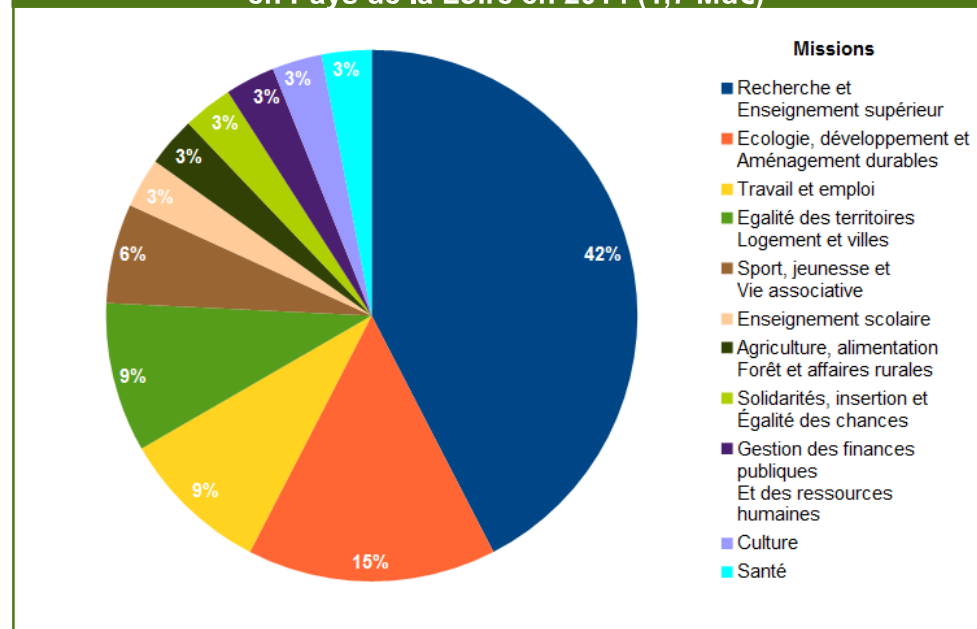
- > leur financement est en majorité assuré par l'État (subventions ressources affectées, notamment fiscales). Ils peuvent avoir une activité marchande, mais elle doit être minoritaire ;
- > l'exécution d'une mission de service public de l'État qui se rattache à la mise en œuvre d'une politique publique nationale. Étroitement encadrée par l'État, leur autonomie se limite souvent à la mise en œuvre de moyens alloués ;
- > le contrôle direct de l'État, leur autorité de tutelle. La nature du contrôle de l'État est économique et financière, mais également stratégique.

Les opérateurs de l'État sont rattachés à un ou plusieurs programmes du budget de l'État. Certains, comme l'agence de services et de paiement (ASP), sont placés sous la tutelle de plusieurs ministères et interviennent dans des domaines multiples. Ils exercent des compétences fonctionnelles et spécialisées.

Les 33 opérateurs pris en compte ont des statuts juridiques variés (liste en annexe) :

- > 6 ont un statut juridique de droit privé (groupement d'intérêt public – GIP), soit 18 % ;
- > 27 opérateurs, soit 82 %, sont des établissements publics :
 - > 45 % sont des établissements publics administratifs (15 EPA) ;
 - > 19 % ont le statut d'établissement public de l'enseignement supérieur et de la recherche (6 EPSCP), comme les universités ou les écoles d'ingénieurs ;

Répartition par mission du budget général des opérateurs de l'État en Pays de la Loire en 2014 (1,7 Md€)



Source : DRFIP

- > 9 % sont des établissements publics industriels et commerciaux (3 EPIC) soumis au droit privé et exerçant des missions de service public à caractère industriel et commercial, comme l'ADEME ;
- > 6 % ont le statut d'établissement public à caractère scientifique et technologique (2 EPST) correspondant au secteur de la recherche, comme l'INSERM ;
- > 1 opérateur a le statut d'établissement public local d'enseignement (EPL), le lycée public maritime.

Après une stabilisation entre 2012 et 2013 (- 0,4 %), leurs dépenses ont augmenté en 2014 de 2,6 % pour s'établir à 1,7 Md€. Cette évolution globale recouvre des disparités importantes d'un opérateur à l'autre.

Avec 738,8 M€, les opérateurs de la mission « recherche et enseignement supérieur » concentrent 44 % des dépenses des opérateurs de l'État en région pour 2014, soit une réduction de 2 % de leur part de dépenses par rapport à 2013 (46,4 %). Les universités ligériennes représentent 72 % des dépenses de cette mission (535,3 M€).

En dehors de cette mission, plus de 46 % (773,7 M€) des dépenses de l'ensemble des opérateurs se répartissent entre :

- > l'agence de services et de paiement (ASP) : 405 M€ ;
- > Pôle emploi : 219,5 M€ ;
- > l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) : 81 M€ ;
- > l'ADEME : 67,7 M€

LES DEPENSES DES ORGANISMES ET OPERATEURS DE L'ETAT EN REGION (1,7 Md€) 3

Évolution des interventions des principaux opérateurs de l'État en Pays de la Loire entre 2011 et 2014

Établissements		2011	2012	2013	2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
		Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €		
Université	Universités Ilgériennes	529 653 751	535 335 652	542 963 928	535 327 864	1,4%	-1,4%
ASP	Agence de service et de paiement	386 603 510	341 514 311	363 385 765	405 382 030	6,4%	11,6%
Pôle emploi	Pôle Emploi	222 976 106	212 681 758	218 181 964	219 547 397	2,6%	0,6%
AELB	Agence de l'eau Loire Bretagne	60 987 608	78 838 000	70 336 000	80 999 913	-10,8%	15,2%
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	65 087 104	65 514 077	65 670 783	67 722 927	0,2%	3,1%
ARS	Agence régionale de santé	54 849 723	59 295 446	64 505 202	59 657 172	8,8%	-7,5%
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires de Nantes	65 087 104	53 009 884	55 568 472	51 361 976	4,8%	-7,6%
Ecole Centrale	Ecole Centrale de Nantes	39 757 000	48 613 625	39 971 887	38 829 486	-17,8%	-2,9%
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)	16 283 999	12 430 249	25 788 096	35 326 594	107,5%	37,0%
ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique	25 969 722	31 407 216	30 579 607	29 700 369	-2,6%	-2,9%
IFREMER	Institut de recherche pour l'exploitation de la mer	20 514 000	23 681 000	20 534 000	21 575 000	-13,3%	5,1%
Ecole des Mines	Ecole des Mines de Nantes	23 753 792	25 984 747	20 148 591	16 911 000	-22,5%	-16,1%
INRA	Institut national de la recherche agronomique	20 214 968	21 329 650	20 937 484	16 621 326	-1,8%	-20,6%
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale	13 658 095	13 851 707	14 261 553	16 574 897	3,0%	16,2%
ANRU	Agence nationale de la rénovation urbaine	48 051 436	45 934 538	12 364 467	14 142 764	-73,1%	14,4%
	Autres organismes (montants d'interventions < 10 M€)	68 369 904	70 497 838	68 159 560	66 707 955	-3,3%	-2,1%
TOTAL		1 661 817 822	1 639 919 698	1 633 357 359	1 676 388 670	-0,4%	2,6%

Source : DRFIP

3.2 Focus sur certains opérateurs de l'Etat en région :

L'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)

La loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution institue les agences de l'eau. Au nombre de 6, elles sont chargées de la gestion des bassins hydrographiques du territoire national. Ainsi, l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) assure la gestion du bassin hydrographique Loire Bretagne.

L'agence de l'eau revêt la qualité d'établissement public administratif (EPA) assurant une mission d'intérêt général et est placée sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Sa mission consiste à réduire la pollution de l'eau et à protéger les ressources en eau ainsi que les milieux aquatiques. À cela s'ajoutent des missions de concertation, de solidarité humanitaire pour l'accès à l'eau dans les pays en développement, d'information et de sensibilisation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

En tant qu'opérateur de l'État, l'AELB participe au financement et au suivi du contrat de plan État-Région pour les opérations de préservation de la ressource en eau.

En 2014, les dépenses de l'AELB pour le compte de l'État en Pays de la Loire s'élèvent à 81 M€ avec un important effet levier, car elles correspondent à 200 M€ de travaux. Ces dépenses sont reparties à la hausse (+ 15,2 %) après une baisse conséquente en 2013 (- 10,8 %). Cette évolution peut s'expliquer par la mise en place progressive du 10ème programme d'intervention 2013-2018 de l'AELB recouvrant 2,5 Md€ de prévisions d'engagement. L'essentiel de ces prévisions vise à garantir la qualité des eaux, c'est-à-dire le traitement des pollutions (1 Md€) et la réduction des sources de pollution (114 M€), ainsi que la qualité des milieux aquatiques (283 M€).

Pôle emploi

La loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi crée Pôle emploi, un EPA issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau opérationnel de l'assurance chômage. Cet opérateur est placé sous la tutelle administrative de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), dépendante du ministère du travail et de l'emploi.

Selon l'article L.5312-1 du Code du travail, Pôle emploi a notamment vocation à assurer la prospection du marché du travail et le conseil aux entreprises dans le recrutement, ainsi que l'accueil et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel.

Pôle emploi figure parmi les opérateurs les plus soutenus par l'État en région, soit 219,5 M€ en 2014. L'évolution de ses dépenses tend à se stabiliser : + 0,6 % entre 2013 et 2014, après une augmentation de 2,6 % entre 2012 et 2013.

L'Agence de services et de paiement (ASP)

L'ASP est née en 2009 de la fusion de l'agence unique de paiement (AUP) et du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), répondant à la volonté de l'État d'améliorer la lisibilité des politiques publiques, de réduire leurs coûts de mise en œuvre tout en simplifiant les relations avec les bénéficiaires des aides (agricoles, liées à la formation professionnelle ou encore à l'environnement).

L'ASP est un EPA placé sous la double tutelle du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt et du ministère du travail et de l'emploi. Elle dispose d'un réseau de proximité composé de 26 délégations régionales et assure la gestion financière et administrative d'aides publiques pour le compte de l'État, de l'Union européenne (FEADER, FEP et FEAGA¹⁶) et des collectivités territoriales. Son régime financier et comptable est celui des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).

¹⁶ Respectivement fonds européen agricole pour le développement rural, fond européen pour la pêche et fonds européen agricole de garantie.

L'Agence de services et de paiement (ASP) (suite)

Au-delà de l'agriculture et de l'emploi, les aides publiques distribuées par l'ASP couvrent aujourd'hui des secteurs de plus en plus diversifiés : l'éducation et la formation professionnelle, l'insertion, l'action sociale, l'environnement (bonus écologique) ou l'aménagement du territoire.

En 2014, les dépenses assurées par l'ASP en Pays de la Loire pour le compte de l'État s'élèvent à 405 M€, soit une hausse de 11,6 % par rapport à 2013.

La part relative des aides à l'agriculture versée sur crédits d'État atteint 23,7 M€, soit 5,8 % du total 2014, une part similaire à celle de 2013 (5,5 %).

Dans le secteur du travail et de l'emploi, le montant des aides versées par l'ASP passe de 151,7 M€ en 2013 à 189 M€ en 2014, soit une hausse de 24,6 %. Les emplois aidés représentent près de 59 % des dépenses effectuées à ce titre, soit 111,5 M€.

Les aides versées par l'ASP concernant l'éducation nationale augmentent de 175 % en 2014, soit 22,8 M€. Cette évolution est pour partie tributaire de l'importante augmentation du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (9,6 M€ en 2014 contre 1,8 M€ en 2013).

En outre, cette augmentation des aides versées dans le secteur du travail et de l'emploi et de l'éducation nationale s'explique par la progression des dépenses liées aux contrats uniques d'insertion (CAE¹⁷) qui ont doublé sur la période 2013-2014.

Les aides en faveur de l'insertion des handicapés représentent 185,2 M€, soit la majeure partie des interventions de l'ASP en Pays de la Loire (45,7%). Elles concernent la dotation globale de fonctionnement aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) (78,6 M€), la garantie de ressources des travailleurs handicapés (71,7 M€) et l'aide aux entreprises adaptées pour l'aménagement du poste de travail (34,3 M€).

LES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES VERSEES AUX FONCTIONNAIRES DE L'ETAT (2,1 Md€) 4

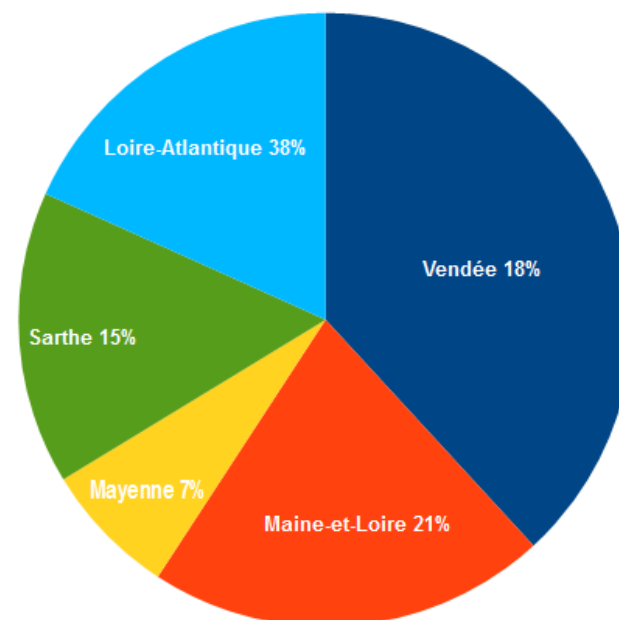
Les opérations relatives aux pensions civiles et militaires sont retracées dans un compte d'affectation spéciale (CAS), conformément à l'article 21 de la LOLF. Le CAS des pensions a été créé en 2006 afin d'améliorer la gestion publique en clarifiant le mode de financement des pensions pour le rendre plus efficace. Le principe d'équilibre budgétaire des comptes entre recettes et dépenses impose une gestion budgétaire et un pilotage précis des flux financiers.

Le CAS des pensions se décline en trois programmes, mais deux seulement sont pris en compte dans le présent rapport. Le programme 742 « ouvriers des établissements industriels de l'État » ne rentre pas dans le périmètre des données fournies :

> le programme 741 « pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité » représente 90 % des crédits dévolus au CAS. Ce programme retrace les opérations relatives aux charges de pensions versées aux fonctionnaires de l'État, aux magistrats et militaires relevant du Code des pensions civiles et militaires de retraite, ainsi que les allocations temporaires d'invalidité prévues au décret du 6 juin 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

> le programme 743 « pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions » regroupe les opérations liées à la réparation (pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) et celles correspondant à des pensions peu nombreuses ou présentant de faibles enjeux financiers entrant dans le périmètre du CAS.

Répartition par département¹⁸ du montant des pensions de retraite en Pays de la Loire en 2014 (2,1 Md€)



Source : Centre de gestion des retraites de Nantes

18 Répartition par département du montant versé aux retraités ayant liquidé leur pension auprès du centre de gestion des retraites de Nantes.

En 2011, le réseau des centres de gestion des retraites s'est substitué aux anciens centres régionaux des pensions. Depuis cette date, le montant des dépenses relatives aux pensions versées aux retraités résidant dans une région particulière n'est plus disponible.

Concernant les paiements effectués par le centre de gestion des retraites de Nantes (données comptables 2014) pour la région Pays de la Loire, l'État a versé 2,1 Md€ au titre des pensions civiles et militaires au bénéfice de 179 069 pensionnés. Les pensions de retraite représentent plus de

95 % des dépenses. Les pensions de guerre (2,1%) et les émoluments divers (2,1%) constituent les deux autres postes de dépenses. .

La progression du montant des pensions s'est poursuivie en 2014 sur un rythme modéré (+ 2,6 % en 2013 et + 1,8 % en 2014). L'absence de revalorisation générale des pensions en 2014 explique en partie ce taux d'évolution. En effet, seules les pensions liées à l'invalidité pensions civiles ou militaires ont été revalorisées (0,6 % à compter d'avril 2014).

LES EXONERATIONS DE CHARGES SOCIALES (1,4 Md€) 5

Les dispositifs d'allègement des cotisations sociales ont pour objet de favoriser l'emploi ou le retour à l'emploi et donnent lieu pour partie à une compensation par l'État. Les exonérations de charges sociales correspondent à l'ensemble des mesures en direction des entreprises remplissant certains critères (comme la localisation) ou ayant conclu certains contrats de travail (comme le contrat d'apprentissage ou les contrats de génération).

Ces exonérations portent sur les prélèvements affectés aux organismes de base de la sécurité sociale. Elles peuvent constituer une perte de recettes pour l'État lorsque celui-ci les compense ou pour les organismes de la sécurité sociale si tel n'est pas le cas. Parallèlement, ces exonérations forment un allègement pour ceux qui s'acquittent de ces prélèvements, par rapport à ce qui aurait résulté de l'application des règles générales observables en matière de prélèvement social.

Pour l'année 2014, les exonérations de charges sociales, compensées par l'État, s'élèvent à 1,4 Md€, soit 0,4 % de plus qu'en 2013. Elles s'accompagnent d'une augmentation plus importante de 13,6 % des exonérations de charges sociales non compensées par l'État. Les montants détaillés par mesure figurent en annexe.

Au sein des mesures générales d'encouragement à la création d'emplois, à la réduction du temps de travail et au pouvoir d'achat, l'allègement des cotisations patronales de la sécurité sociale et des allocations familiales sur les salaires inférieurs au seuil établi à 1,6 fois le SMIC, dit « dispositif Fillon », représente 1,3 Md€ pour l'année 2014, en progression de 0,4 % par rapport à 2013 au plan régional.

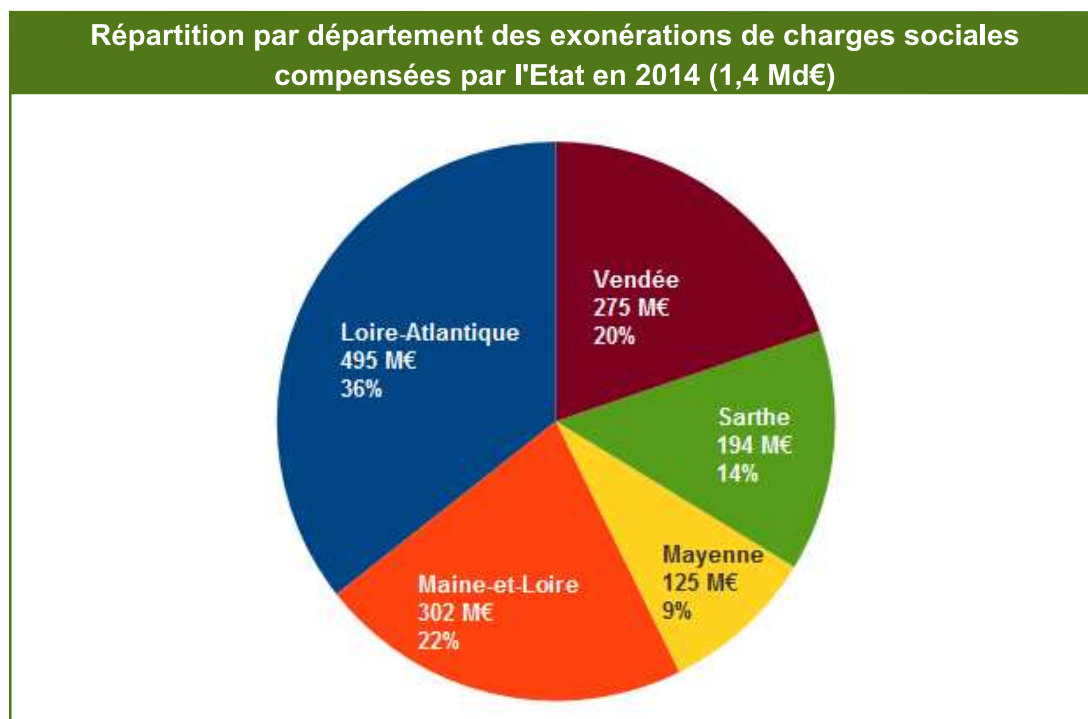
Évolution des exonérations de charges sociales prises en charge pour le compte de l'État par les URSSAF en Pays de la Loire entre 2011 et 2014 (hors exonérations non compensées par l'État)						
Mesures d'exonération de charges sociales	2011	2012	2013	2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
Libellé de l'agrégat	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €		
Mesures générales d'encouragement à la création d'emplois, à la réduction du temps de travail et au pouvoir d'achat	1 410 418 871	1 433 421 613	1 318 511 712	1 321 890 488	-8,0%	0,3%
Mesures en faveur de l'emploi de publics particuliers	76 538 744	73 822 894	55 429 108	57 537 691	-24,9%	3,8%
Mesures en faveur de l'emploi dans certaines zones géographiques	6 292 098	6 945 903	6 882 767	5 799 404	-0,9%	-15,7%
Mesures en faveur de secteurs particuliers et autres mesures	5 580 692	4 694 396	4 518 961	5 058 930	-3,7%	11,9%
TOTAL	1 498 830 405	1 518 884 806	1 385 342 548	1 390 286 513	-8,8%	0,4%

Source : URSSAF

Ce dispositif contribuant aux politiques d'aide à l'emploi est étendu par le pacte de responsabilité et de solidarité de 2014 afin de réduire le coût du travail. La circulaire du 1er janvier 2015 relative à la mise en œuvre de la réduction générale des cotisations et contributions sociales à la charge de l'employeur, instaure le dispositif « zéro charge » qui ajoute de nouvelles exonérations au dispositif préexistant. Ces exonérations concernent notamment les cotisations au titre du fonds national d'aide au logement (FNAL) et accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP).

En 2014, la disparition du dispositif de réduction salariale des heures supplémentaires a été entérinée. Les deux dispositifs de soutien à l'emploi que sont la déduction patronale des heures supplémentaires et l'exonération relative au contrat d'apprentissage (loi de 1979) connaissent une réduction respectivement de 2,9 % et de 5 % par rapport à 2013.

Les départements de la Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire concentrent à eux seuls près de 60 % des exonérations de charges sociales, soit 797 M€. La part des exonérations de charges sociales représente 275 M€ pour la Vendée (19%), 194 M€ pour la Sarthe (14 %) et 125 M€ pour la Mayenne (9 %).



Source : URSSAF

6.1 Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Le programme d'investissements d'avenir (PIA) se traduit par des appels à projets nationaux autour de thématiques d'avenir destinés à sélectionner des équipes d'excellence (biotechnologies, recherche fondamentale, réseaux électriques intelligents, etc...)

Le PIA a eu un effet d'accélérateur sur le potentiel régional de recherche développement et innovation des Pays de la Loire. Les filières « clefs » de la région contribuent à la compétitivité de la France dans les domaines stratégiques.

En Pays de la Loire, les projets portés dans le cadre du PIA représentent 883,4 M€ d'engagements et 235,4 M€ de décaissements à fin 2014.

De nombreux projets nouveaux ont été retenus en 2014, parmi lesquels :

> la formation en alternance : l'Académie Jules Verne Manufacturing a été soutenue à hauteur de 12 M€ en avril 2014. Le projet de foyer Plessis-Cellier de la CCI Nantes-St-Nazaire a reçu un soutien à hauteur de 1,6 M€, le campus de Californie au Mans a été soutenu à hauteur de 1,3 M€ et la maison familiale rurale FAIRE de Vendée à hauteur de 3,5 M€. Le dossier d'université régionale des métiers, porté par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat, déposé fin 2014, a reçu début 2015 une décision favorable de 6,5 M€ ;

> le projet de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques sur le domaine public, coordonné par le syndicat départemental d'électricité et d'équipement de Vendée (SYDEV) pour 2 M€ ;

> le projet Mammonext visant à améliorer les procédures médicales de dépistage, de diagnostic et de biopsie des cancers du sein, a reçu un soutien de 5,4 M€, dont 360 000 € pour l'institut de recherche cybernétique de Nantes (IRCCyN de Nantes) ;

> l'aide à la réindustrialisation a bénéficié aux entreprises Europe Technologie (1,3 M€), Eurial (2 M€) , Hexcel composites (1,3 M€) et Mecachrome (4 M€).

6.2 Le contrat de projets Etat/Région (CPER) 2007-2014

Les contrats de projets État-régions conclus en 2007 pour 7 ans ont été prolongés d'un an. Ils continuent donc à être exécutés en 2014.

Le contrat de projets État-Région 2007-2014 des Pays de la Loire, signé le 17 mars 2007, s'articule autour de quatre priorités : économie de la connaissance, compétitivité, innovation et emploi ; environnement et développement durable ; accessibilité et transports ; développement territorial et cohésion sociale. Il prévoit et organise les investissements publics sur le territoire pour la période concernée.

Au total sur 2007-2014, 1 375 M€ sont contractualisés au service des territoires : 491 M€ pour l'État, 511 M€ pour la Région, 235 M€ pour les autres collectivités territoriales et 126 M€ pour d'autres financeurs.

A la fin de l'année 2014, le bilan d'exécution sur crédits d'Etat est le suivant :

> crédits engagés : 415,079 M€, soit 84,6 % du montant total ;

> crédits payés : 343,957 M€, soit 82,9% des engagements budgétaires.

Au total pour l'État, la Région et les collectivités cofinanceurs¹⁹ :

> crédits engagés : plus de 1 131 M€ ;

> crédits mandatés : plus de 933 M€.

Le volume du CPER dans le poids financier de l'État est modeste : pour l'année 2014, les crédits engagés par l'État au titre du contrat sont de 22,218 M€, soit 2,4 % des dépenses budgétaires de l'État hors dépenses de personnel.

6.3 Effort financier de l'État en 2014 en faveur de cinq politiques publiques

Accès et retour à l'emploi et formation professionnelle (1957,3 M€)

L'État a consacré en 2014, directement ou indirectement, 1,96 Md€ en faveur de l'emploi (création, accès et retour) et de la formation professionnelle.

1,39 Md€, soit 71 % des crédits, est destiné à inciter les entreprises à embaucher, grâce aux exonérations de charges sociales compensées par l'État. Après une baisse de près de 8,8 % entre 2012 et 2013, le montant global des exonérations s'est stabilisé en 2014 (+ 0,4 % par rapport à 2013). Le détail de ces exonérations figure en annexe. La « réduction Fillon » avec 1,30 Md€ représente plus de 93 % de ce poste de dépenses. Elle concerne un allègement des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales – maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès – et des allocations familiales et s'applique aux salaires versés inférieurs à 1,6 fois le SMIC.

Les interventions de Pôle emploi représentent 219,5 M€.

Les contrats aidés représentent 126,2 M€ en 2014, 40 M€ supplémentaires par rapport à 2013. Environ 38 % des contrats aidés concernent le secteur de l'insertion par l'activité économique²⁰, soit 48 M€ en 2014.

Le contrat unique d'insertion (CUI) s'adresse aux publics les plus éloignés de l'emploi. Il prend deux formes distinctes : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand et le contrat initiative emploi (CIE) pour le secteur marchand. En 2014, 11 178 CAE ont été prescrits pour un montant de 31,9 M€ et 1 755 CIE pour un montant de 2,4 M€.

Le total des paiements effectués par l'agence de services et de paiement (ASP) en 2014 au titre du contrat unique d'insertion représente 80,8 M€ (y compris contrats prescrits les années antérieures), 76,3 M€ dans le secteur non marchand (CAE) et 4,5 M€ dans le secteur marchand (CIE).

Les emplois d'avenir²¹ proposent des solutions aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés. En 2014, 3 470 contrats d'emplois d'avenir ont été prescrits pour un montant de 16 M€.

43,4 M€ ont été payés par l'ASP pour les contrats d'emplois d'avenir prescrits depuis leur création en 2012 : 40,2 M€ au titre des emplois d'avenir non marchands et 3,2 M€ pour les emplois d'avenir marchands. En outre, 1,3 M€ sont consacrés au financement de l'accompagnement en emploi des emplois d'avenir.

FOCUS SUR CERTAINES INTERVENTIONS EMBLEMATIQUES DE L'ETAT EN PAYS DE LA LOIRE EN 2014

6

Pour financer les acteurs de l'apprentissage, régions et structures de formation, l'État a recours à des ressources fiscales affectées, taxe d'apprentissage (0,5 % de la masse salariale des entreprises imposables), contribution au développement de l'apprentissage (0,18 % de la masse salariale) et pour les entreprises de 250 salariés et plus n'atteignant pas le quota d'alternants, contribution supplémentaire à l'apprentissage (entre 0,05 et 0,5 % de la masse salariale). Il mobilise également des crédits budgétaires sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « travail et emploi » et sur le compte d'affectation spéciale « financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »²² (CAS FNDMA).

En 2014, sur les 66,6 M€ consacrés à la formation professionnelle par l'État en région, 58,8 M€ sont versés à la région au titre de l'apprentissage :

- > 39,3 M€ issus de la contribution au développement de l'apprentissage ;
- > 19,5 M€ consacrés au financement des contrats d'objectifs et de moyens (COM) pour le développement de l'apprentissage (programme 788 du compte d'affectation spéciale « financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »).

En 2014, le budget global alloué par l'État à la région au titre de l'apprentissage s'élève à 117,5 M€ :

- > 44,2 M€ au titre de la contribution au développement de l'apprentissage (dont 4,9 M€ notifiés fin 2014, non retracés dans le tableau ci-dessous) ;
- > 34,8 M€ provenant du CAS FNDMA (péréquation et contrat d'objectifs et de moyens) ;
- > 38,5 M€ au titre de la compensation du versement par la région des primes aux entreprises recrutant des apprentis (dont 14,1 M€ à titre exceptionnel).

²² Le CAS FNDMA est alimenté de trois façons : par un pourcentage de la taxe d'apprentissage, par la contribution supplémentaire à l'apprentissage et par des « recettes diverses et accidentelles » (entreprises ne s'étant pas acquittées de la taxe d'apprentissage). Source : jaune budgétaire annexé au PLF 2014 « Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ».

Évolution de l'effort financier de l'Etat en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle par grands domaines en Pays de la Loire entre 2013 et 2014			
	2013	2014	Evolution
	Montant en M€	Montant en M€	2013-2014
<i>Exonération de charges sociales compensées par l'État</i>	1385,3	1390,3	0,4%
Dispositifs incitant à la création d'emploi	1385,3	1390,3	0,4%
<i>Insertion professionnelle des travailleurs handicapés</i>	116,1	118,1	1,7%
<i>Contrats aidés (hors IAE)</i>	53,7	78,3	45,8%
<i>Insertion par l'activité économique (IAE) dont contrats aidés</i>	47,2	69,6	47,6%
<i>CIVIS Allocation interstitielle</i>	2,3	2,2	-6,7%
<i>VAE Validation des acquis de l'expérience</i>	0,3	0,2	-25,4%
<i>FIPJ Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes</i>	0,1	0,2	49,2%
<i>Parrainage</i>	0,1	0,1	4,6%
Dispositifs concourant à l'accompagnement vers l'emploi	219,8	268,6	22,2%
<i>Maisons de l'Emploi</i>	3,6	1,9	-45,9%
<i>Missions locales</i>	9,9	10,2	2,8%
<i>Écoles de la deuxième chance</i>	0,2	0,2	-
<i>Pôle emploi</i>	218,2	219,5	0,6%
Structures d'accompagnement vers l'emploi	231,9	231,9	-0,01%
Accompagnement vers l'emploi	1837,0	1890,7	2,9%
<i>Compensation de la compétence transférée aux Régions⁽¹⁾</i>	65,9	58,8	-10,8%
<i>GIP CARIF-OREF</i>	0,6	0,9	52,5%
<i>Rémunérations stagiaires et charges sociales</i>	7,7	7,0	-10,1%
Formation professionnelle et apprentissage	74,2	66,6	-10,2%
TOTAL	1911,2	1957,3	2,4%

Source : DRFIP, ASP, directions régionales

(1) Données partielles à isopérimètre 2013-2014, voir commentaires pour une vision exhaustive du financement de l'apprentissage.

FOCUS SUR CERTAINES INTERVENTIONS EMBLEMATiques DE L'ETAT EN PAYS DE LA LOIRE EN 2014

6

En complément, une présentation des crédits par véhicule de mise en oeuvre est proposée ci-après :

Évolution de l'effort financier de l'État en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle en Pays de la Loire entre 2013 et 2014					
Véhicule des crédits	Programmes	Détails de l'intervention / Dispositif	2013	2014	Evolution 2013-2014
			Montant en €	Montant en €	
Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Entreprises adaptées / Travailleurs handicapés / Maisons de l'emploi / Parrainage / FIPJ / Missions locales / École de la deuxième chance / Accompagnement emplois d'avenir	19,4	18,4	-5,0%
	Compte d'affectation spéciale	Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage (prog. 788)	22,6	19,5	-13,6%
	Ressources fiscales affectées (1)	Contribution au développement de l'apprentissage	43,3	39,3	-9,3%
	Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	GIP CARIF-OREF	0,6	0,9	52,5%
Pôle emploi	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Fonctionnement, investissement, interventions	218,2	219,5	0,6%
ASP	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi Programme 157 : Handicap et dépendance	Insertion des handicapés dans le monde du travail	111,6	113,5	1,7%
	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi Programme 230 : Vie de l'élève Programmes 139 – 140 et 141 : Enseignement privé et public des premier et second degrés	Contrats aidés secteur non marchand	81,0	117,1	44,6%
	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Contrats aidés secteur marchand	4,6	7,8	70,7%
	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Insertion par l'activité économique	14,3	21,7	51,8%
	Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi / Programme 207 : Sécurité et circulation routières / Programme 219 : Sport	Formation professionnelle (rémunérations des stagiaires et charges sociales)	7,7	7,0	-10,0%
	Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi / Programme 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative / Programme 230 : Vie de l'élève	Autres dispositifs (validation des acquis de l'expérience, allocation CIVIS)	2,6	2,3	-9,4%
URSSAF	Multiprogrammes	Exonérations de charges sociales compensées par l'État	1385,3	1390,3	0,4%
TOTAL			1911,2	1957,3	2,4%

Source : DRFIP, ASP, DIRECCTE

(1) 95 % taxe d'apprentissage et 5 % fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Entreprises (496,1 M€)

En 2014, l'État a consacré 496,1 M€ en faveur des entreprises. L'essentiel des interventions consiste en crédits d'impôt et facilités de paiement.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est la première ressource de financement public en faveur des entreprises. Il a pour objectif de redonner aux entreprises des marges de manœuvre pour investir, prospecter de nouveaux marchés, innover, favoriser la recherche et l'innovation, recruter, restaurer leur fonds de roulement ou accompagner la transition écologique et énergétique grâce à une baisse du coût du travail.

Peuvent bénéficier du CICE les entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel, quel que soit leur mode d'exploitation, dès lors qu'elles emploient des salariés. Le CICE est calculé sur les rémunérations versées au titre de l'année civile aux salariés, tant qu'elles n'excèdent pas 2,5 SMIC, calculé sur la base de la durée légale de travail.

Au 31 mars 2015, le CICE millésime 2013²³ représente plus des trois quarts (376,5 M€) soit 75,9 % de l'enveloppe d'aides octroyées aux entreprises. Il se répartit entre les entreprises imposables à l'impôt sur les sociétés, les plus nombreuses, (359 M€) et les entreprises individuelles imposables à l'impôt sur le revenu (17,5 M€).

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une aide publique qui permet de soutenir l'effort des entreprises en matière de recherche et développement (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental). Il vise à réduire les charges des entreprises innovantes afin qu'elles dégagent des capacités de financement pour la recherche et l'innovation. La part prise en charge par l'État sur le montant déclaré par les entreprises en 2012, dernière donnée disponible, s'est monté à 89,1 M€.

Depuis le 1er janvier 2013, pour aider les entreprises à financer leurs activités d'innovation, le crédit d'impôt recherche (CIR) a été étendu aux dépenses de conception de prototypes et d'installations pilotes de produits nouveaux. Ce nouveau crédit d'impôt, le crédit d'impôt innovation (CII), est réservé aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME) au sens communautaire²⁴ ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou agricole. Les données relatives au CII, suivies au niveau interrégional²⁵, ne sont pas disponibles.

Le soutien aux filières représente une dépense de 7,7 M€, dont 7,5 M€ en faveur de l'agriculture.

Les réductions d'activité dans les entreprises donnent lieu au versement aux employeurs d'une allocation d'activité partielle en compensation des indemnités horaires qu'ils octroient à leurs salariés. 11,4 M€ ont été payés à ce titre en 2014.

²³ Le montant total du CICE reversé au titre de 2013 sur la base des déclarations 2014 ne sera pas connu avant l'été 2015 en raison des exercices comptables décalés d'environ un quart des entreprises.

²⁴ Sont concernées les entreprises qui ont un effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaires n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total du bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

²⁵ Le CII reversé aux entreprises ligériennes est suivi par la direction du contrôle fiscal Ouest basée à Rennes, pour les régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

FOCUS SUR CERTAINES INTERVENTIONS EMBLEMATIQUES DE L'ETAT EN PAYS DE LA LOIRE EN 2014

6

Évolution de l'effort financier de l'Etat en faveur des entreprises en Pays de la Loire entre 2013 et 2014

Programme	Véhicule des crédits	Détail de l'intervention	2013	2014	Evolution 2013-2014
			Montant en M€	Montant en M€	
Programme 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Ministère de l'économie et des finances – DRFIP	Crédit d'impôt recherche - CIR (1)	92,0	89,1	-3,1%
Crédit d'impôt recherche			92,0	89,1	-3,1%
Programme 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat (crédits évaluatifs)	Ministère de l'économie et des finances – DRFIP	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE (2)	-	376,5	-
		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-	376,5	-
Programme 154 : Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (dont crédits versés par l'ASP)	Gestion des crises et des aléas de production Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	11,1	7,5	-32,3%
Programme 149 : Forêt		Développement économique de la filière et gestion durable	0,3	0,1	-77,5%
Programme 334 : Médias, livre et industries culturelles	Ministère de la culture et de la communication	Industries culturelles	0,1	0,1	-1,1%
Soutien aux filières			11,5	7,7	-33,4%
Programme 112 : Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Premier ministre – CGET	Prime à l'aménagement du territoire (PAT)	1,503	1,532	1,9%
Prime à l'aménagement du territoire			1,5	1,5	1,9%
Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social (dont crédits versés par l'ASP)	Création d'entreprise (dispositif NACRE)	1,1	0,9	-17,4%
		Allocation d'activité partielle (ASP)	14,1	11,4	-19,4%
		Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, accès aux compétences clés	7,6	7,2	-5,0%
Programme 134 : Développement des entreprises et du tourisme		Actions collectives en faveur des pôles de compétitivité - Programme DINAMIC	1,9	1,8	-5,8%
Autres dispositifs de soutien aux entreprises			24,6	21,2	-13,9%
TOTAL			129,7	496,1	282,6%

Source : DRFIP, ASP, SGAR, DIRECCTE

1,532 M€ ont été versés au titre de la prime d'aménagement du territoire en 2014 dont 0,882 M€ pour cinq sociétés retenues au cours des années antérieures. Trois nouvelles entreprises ont bénéficié de cette prime en 2014 pour un montant total de 0,650 M€.

Ne sont pas comptabilisés dans le récapitulatif financier, mais méritent néanmoins d'être évoqués ici :

- > les financements directs de Bpifrance, pour éviter les doubles comptes, une part de ces financements provenant de crédits ministériels du budget général ;
- > les financements indirects aux entreprises : activité de garantie de Bpifrance et étalements des dettes fiscales et sociales.

Bpifrance accompagne les entreprises pour leur offrir des solutions de financement adaptées, investit dans les entreprises en direct et via des fonds partenaires ou leur sert de garantie.

L'activité de Bpifrance en région a représenté en 2014 un montant de risques pris de 1,1 Md€ (financements directs et indirects via notamment l'activité de garantie), au bénéfice de 6 071 entreprises. Ces 1,1 Md€ se répartissent comme suit²⁶ :

- > 36 M€ pour l'innovation (- 29 % par rapport à 2013) au bénéfice de 242 projets ;
- > 219 M€ en garantie (- 22 % par rapport à 2013) au bénéfice 4 455 projets ;
- > 305 M€ en financement (+ 20 % par rapport à 2013) au bénéfice de 1 137 projets ;
- > 407 M€ en court terme (+ 30 % par rapport à 2013) au bénéfice de 370 projets ;

> 137 M€ au titre du préfinancement du CICE qui permet aux entreprises, principalement aux TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI), de bénéficier de l'apport de ce crédit d'impôt sur leur trésorerie dès l'année de versement des salaires. Ce mécanisme mis en place en 2013²⁷ a été renouvelé en 2014, avec une forte montée en charge, 1 371 entreprises bénéficiaires en région pour un montant de préfinancement presque multiplié par trois.

L'étalement des dettes fiscales et sociales des entreprises a représenté 37 M€ en 2014 (193 plans accordés).

Protection de l'environnement et transition énergétique (119,9 M€)²⁸

En 2014, l'effort financier de l'État en faveur de l'environnement et de la transition énergétique représente 119,9 M€. De l'ordre de 6 M€ par an sont par ailleurs versés au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit fonds Barnier) pour les sept programmes d'action et de prévention des risques inondations (PAPI) contractualisés.

Les principales interventions concernent l'eau et l'énergie. La politique de l'eau représente plus des deux tiers des dépenses (68,2 %), soit 81,9 M€. L'AELE, qui concentre la quasi-totalité des dépenses de ce secteur (98,9 %) avec 81 M€, est intervenue en 2014 au titre de son 10ème programme (2013-2018) afin d'assurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, ainsi que la prévention et le traitement des pollutions.

²⁷ Préfinancement du CICE en 2013, 48 M€ pour 992 projets en Pays de la Loire (Source Bpifrance)

²⁸ Le périmètre et la ventilation des données analysées a été modifié par rapport de 2013 ; il ne peut être réalisé de comparatif 2013-2014.

FOCUS SUR CERTAINES INTERVENTIONS EMBLEMATIQUES DE L'ETAT EN PAYS DE LA LOIRE EN 2014

6

La politique de l'énergie qui comprend des mesures de prévention et de sensibilisation visant une utilisation rationnelle de l'énergie et des mesures de production d'énergies renouvelables représente une dépense de 10,7 M€.

L'agence de services et de paiement (ASP) a mandaté 10,8 M€ au titre des mesures environnementales dont une part importante consacrée au bonus écologique dans le cadre du fonds d'aide à l'acquisition de véhicules

propres (8,5 M€) et à la gestion durable des pêches et de l'aquaculture (1,5 M€).

L'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) intervient en faveur de la rénovation thermique de l'habitat ancien et participe à la politique énergétique (pour plus de détails voir le focus « hébergement d'urgence et logement social »).

Effort financier de l'État en faveur de la protection de l'environnement et de la transition énergétique en Pays de la Loire en 2014 (119,9 M€) ²⁹											
Exercice 2014	Eau	Biodiversité	Risques naturels	Air	Déchets	Paysages	Sols	Risques technologiques	Efficacité énergétique	Énergies renouvelables	TOTAL
Montant en M€											
MEDDE	0,716	4,325	0,870	8,473		0,351	1,769	0,152	2,165		18,821
MAAF	0,166	2,265							0,165	0,165	2,761
ADEME				0,099	8,466		0,518		2,232	6,017	17,332
Agence de l'eau	81,000										81
TOTAL	81,882	6,590	0,870	8,572	8,466	0,351	2,287	0,152	4,562	6,182	119,914

Source : DRFIP, ASP, Directions régionales, AELB, ADEME

²⁹ Hors dépenses fiscales consacrées à la protection de l'environnement et à la politique énergétique. Les dépenses fiscales sont des dérogations aux règles d'imposition permettant d'alléger la charge fiscale de certaines catégories de contribuables ou d'opérations. Elles représentent des charges pour le budget de l'État au même titre que les dépenses budgétaires. Les dépenses fiscales concernant la protection de l'environnement et la politique énergétique sont retracées dans le rapport annuel de performance 2014 de la mission écologie, développement et aménagement durables, notamment les programmes 113 « paysages, eau et biodiversité », 181 « prévention des risques » et 174 « énergie, climat et après-mines »

<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/documents-budgetaires/lois-projets-lois-documents-annexes-annee/exercice-2014/projet-loi-reglement-rap-2014-mission-ecologie-developpement-mobilite-d#resultat>

Enseignement supérieur et recherche (567,3 M€)

En 2014, l'État a consacré, directement ou indirectement, 567,3 M€³⁰ à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce montant reste stable par rapport à 2013 (567,5 M€).

Ces crédits se répartissent en parts inégales, l'enseignement supérieur, avec 502,7 M€, représente 88,6 % des dépenses. L'Université de Nantes (237,2 M€) concentre à elle seule 47,4 % de cette enveloppe.

Les montants retenus dans le tableau ci-dessous pour les trois universités ligériennes et pour l'École centrale de Nantes correspondent aux subventions que leur versent le rectorat et le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche à partir des programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante ». Ces montants représentent une part de la dépense totale de ces opérateurs telle qu'elle apparaît dans le tableau relatif aux opérateurs (partie 3 de ce rapport).

Pour tous les autres opérateurs, les montants affichés ci-dessous représentent leurs dépenses totales, faute de disposer de données plus détaillées.

Globalement le niveau d'intervention de l'État en faveur des établissements d'enseignement supérieur se maintient au niveau de 2013 (+ 0,2 %), avec des différences notables entre établissements.

L'État a financé la recherche à hauteur de 64,6 M€ en région (instituts de recherche spécialisés, agence nationale de la recherche, interventions spécifiques), soit 11,4 % de l'enveloppe globale de crédits dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette ventilation mérite d'être nuancée dans la mesure où la plupart des établissements d'enseignement supérieur consacre une partie non négligeable de leur activité à la recherche.

L'ANR joue un rôle important dans la mise en œuvre des priorités de la politique nationale de recherche et d'innovation. Hors programme d'investissements d'avenir, elle a distribué 9,4 M€ en engagements au titre des appels à projet.

Trois GIP (Arronax, Gemac, Cancéropole) participent activement à la politique de recherche dans la région, mais sont liés pour leurs budgets à des financements issus à la fois des universités ligériennes et de l'ANR. A ce titre, ils ne sont pas pris en compte dans le montant global des dépenses de recherche.

³⁰ Hors centres de recherche et établissements qui disposent d'une antenne en région, mais dont les dépenses ne peuvent être régionalisées faute de comptabilité analytique appropriée (exemples : CNRS, ENSAM, INRIA, IFSTTAR).

FOCUS SUR CERTAINES INTERVENTIONS EMBLEMATIQUES DE L'ETAT EN PAYS DE LA LOIRE EN 2014

6

Évolution de l'effort financier de l'État en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche entre 2013 et 2014

Programmes	Bénéficiaires / véhicules des crédits	2013	2014	Evolution 2013-2014
		Montant en M€	Montant en M€	
150 « Formations supérieures et recherche universitaire » 231 « Vie étudiante »	Université de Nantes (1)	238,6	237,2	-0,6%
	Université d'Angers (1)	112,1	115,0	2,6%
	Université du Maine (1)	67,1	68,5	2,0%
	École Centrale de Nantes (1)	22,1	21,2	-4,2%
	Rectorat	4,3	6,7	57,8%
	COMUE UNAM (Nantes Angers Le Mans)	3,1	2,5	-19,4%
192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle »	École des Mines de Nantes	20,1	16,9	-16,1%
142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique	30,6	29,7	-2,9%
224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »	École Nationale Supérieure d'Architecture	3,5	5,0	42,0%
Enseignement supérieur (88,6 % des dépenses)		501,5	502,7	0,2%
172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »	INSERM	14,3	16,6	16,2%
	Agence nationale de la recherche	9,7	9,4	-3,3%
	Préfet de Région	0,5	0,4	-11,6%
187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources »	INRA	20,9	16,6	-20,6%
	IFREMER	20,5	21,6	5,1%
Recherche (11,4 % des dépenses)		66,0	64,6	-2,0%
TOTAL		567,5	567,3	-0,03%

Source : DRFIP, ANR, Rectorat, rapport annuel de performance du programme 150 pour 2014

(1) Pour les trois universités ligériennes et l'École centrale, le montant retenu correspond aux crédits engagés par l'État au titre des programmes 150 et 231. Le montant retenu pour les autres opérateurs correspond au volume total de leurs dépenses (voir tableau détaillé en annexe).

Hébergement d'urgence et logement social (129,2 M€)

En 2014, 129,2 M€ ont été consacrés en région à la politique de l'hébergement d'urgence et du logement social, soit une progression globale de 11,7 % par rapport à 2013. Les aides au logement (aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère familial (ALF) et allocation de logement à caractère social (ALS) ne sont pas comptabilisées.

La politique d'hébergement d'urgence

L'État a consacré, directement ou indirectement, 62,4 M€ à la politique de l'hébergement d'urgence (+3,8 % par rapport à 2013). Cette politique vise deux publics distincts les personnes sans domicile ou mal logées et les demandeurs d'asile.

Les personnes sans domicile ou mal logées bénéficient des dispositifs d'hébergement d'urgence et de logement adapté qui représentent 66 % de la dépense dans le domaine de l'hébergement en 2014 (41,2 M€).

La répartition entre les trois modes d'hébergement reste stable entre 2013 et 2014 :

- > les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : 63 % ;
- > l'hébergement d'urgence hors CHRS : 22 % ;
- > le logement adapté : 15 %.

Entre 2013 et 2014, les dépenses au titre du programme 177 ont augmenté de 5 % contre 10,4 % sur la période 2012-2013.

L'accueil des demandeurs d'asile représente 34 % des dépenses d'hébergement financées par l'État (21,2 M€). Il est assuré par les centres

d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et à défaut par un dispositif d'hébergement d'urgence.

La politique du logement social³¹

Dans le cadre du plan d'investissement pour le logement, présenté le 21 mars 2013, le Président de la République a souhaité la construction de 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Il a également fixé pour objectif la rénovation énergétique de 120 000 logements sociaux par an.

Le parc public

La politique nationale de développement d'une offre nouvelle de logements sociaux doit offrir au plus grand nombre la possibilité d'accéder à un logement autonome.

En 2014, l'État en région a maintenu son effort en faveur du parc public de logement locatif social en finançant 17,3 M€ d'aides, soit 25,9 % des crédits consacrés à la politique du logement social. Ces 17 M€ couvrent également les aides à la pierre mises en œuvre par les délégataires pour le compte de l'État. Au total en 2014, 6 555 logements sociaux nouveaux³² ont été financés en région (106 414 logements au plan national). Ces logements représentent 31 % des 21 000 logements mis en chantier en 2014 sur la région.

31 Hors dépenses fiscales consacrées à la politique du logement (programme 135) retracées dans le rapport annuel de performance 2014 de la mission égalité des territoires, logement et ville, accessible sur :

http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2014/rap/html/DRGPGMPRESCREDPGM135.htm

32 Source DREAL : 6 555 logements sociaux nouveaux dont 4 981 logements locatifs sociaux et très sociaux (PLAI-PLUS)

FOCUS SUR CERTAINES INTERVENTIONS EMBLEMATIQUES DE L'ETAT EN PAYS DE LA LOIRE EN 2014

6

Évolution de l'effort financier de l'État en faveur de l'hébergement d'urgence et du logement social entre 2013 et 2014				
	Véhicules des crédits	2013	2014	Evolution 2013-2014
Hébergement d'urgence		Montant en M€	Montant en M€	
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	Ministère de l'égalité des territoires et du logement	25,216	25,967	3,0%
Hébergement d'urgence hors CHRS (hôtels...)		8,307	9,184	10,6%
Logement adapté (résidences sociales, maisons relais...)		5,720	6,046	5,7%
Programme 177 : Prévention de l'exclusion et insertion des personnes		39,243	41,197	5,0%
Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	Ministère de l'Intérieur (dont crédits versés par l'ASP)	10,524	12,050	14,5%
Hébergement d'urgence (hors CADA)		10,323	8,788	-14,9%
Programme 303 : Immigration et Asile		20,847	20,838	-0,0%
Programme 122 : Concours spécifiques et administration - Mineurs étrangers isolés (subventions aux Centres et aux collectivités territoriales) – ASP		0,049	0,372	662,6%
Hébergement d'urgence		60,139	62,406	3,8%
Logement social				
Programme 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Ministère de l'égalité des territoires et du logement	17,342	17,307	-0,2%
Programme 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	ANAH	25,788	35,327	37,0%
Programme 147 : Politique de la ville et Grand Paris (1)	ANRU	12,364	14,143	14,4%
Logement social		55,495	66,776	20,3%
TOTAL		115,634	129,182	11,7%

Source : DRFIP, opérateurs et ASP

((1) Le programme 147 de la mission "égalité des territoires, logement et ville" ne comporte plus de crédits à destination de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Désormais, l'opérateur met en œuvre le programme national de rénovation urbaine (PNRU) essentiellement à partir des apports de l'union des entreprises et des salariés pour le logement (UESL) - action logement. Le financement du PNRU est complété par le versement annuel de la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) prévu par le 5e alinéa de l'article L.452-1 du Code de la construction et de l'habitation (30 M€ par an au plan national).

Le parc privé

Dans le cadre de la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires, avec une priorité aux publics les plus modestes.

En 2014, les interventions de l'ANAH ont fortement augmenté ; 35,3 M€ soit + 37 % par rapport à 2013. Les aides directes de l'ANAH et celles qu'elle a mises en œuvre via le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)³³ ont permis de rénover 5 448 logements. L'année 2014 a connu un afflux exceptionnel de dépôts de demandes pour la rénovation énergétique chez les propriétaires occupants. Pour faire face à cette montée en charge au niveau national, l'ANAH a préconisé en milieu d'année de donner la priorité aux propriétaires occupants très modestes.

En 2014, 109 logements ont été conventionnés dans le parc privé en contrepartie de financements ANAH. Ce sont essentiellement des logements à loyer social et très social. 290 logements ont été conventionnés sans travaux en 2014, essentiellement des logements à loyer intermédiaire.

La politique de la ville

Les dépenses de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) ont atteint 14,1 M€ en 2014, soit une progression de 14,4 % par rapport à 2013.

Au titre du premier programme de rénovation urbaine (PNRU), lancé dans le cadre de la loi du 1er août 2003, l'ANRU a soutenu au total 14 projets en Pays de la Loire pour un montant global d'intervention de 366 M€ représentant 1 806 M€ de travaux. Au plan national, 398 conventions ont été passées pour un montant d'aides de 11 645 M€ et un coût total de travaux de 47 176 M€³⁴.

En 2014, la mise en œuvre du PNRU en région a permis 153 réhabilitations de logements, 62 reconstitutions de logements. Il n'y a pas eu de démolition.

Depuis le début du programme, 37 927 logements ont été réhabilités, 5 639 démolis et 5 283 reconstitués. Les engagements financiers sont réalisés à hauteur de 99 %. Le premier programme de rénovation urbaine s'achève et les dernières opérations seront engagées d'ici la fin de l'année 2015³⁵.

Les recettes correspondent à l'ensemble des ressources collectées par l'État en Pays de la Loire. Pour l'année 2014, elles s'élèvent à 12,4 Md€ (+ 1,8 % par rapport à 2013).

La majeure partie de ces ressources émane de recettes fiscales (99,5 %), constituées d'impôts directs ou indirects prélevés sur les entreprises et les ménages. Les autres produits proviennent de recettes non fiscales comme le produit des amendes.

Répartition des recettes encaissées par l'Etat en Pays de la Loire en 2014 (12,4 Md€)



Source : DRFIP

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue plus de la moitié des recettes (52,9 %). Il s'agit d'un impôt proportionnel, calculé sur le prix de vente hors taxes de tous les biens et services. Le produit de la TVA apparaît en hausse de 5,2 % pour l'année 2014. Cette augmentation s'explique par la

réévaluation des taux de TVA, prévue par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, et applicable à compter du 1er janvier 2014.

L'impôt sur le revenu (IR) est un impôt direct et progressif portant sur les revenus professionnels et de remplacement de l'ensemble des personnes physiques composant le foyer fiscal. En 2014, le produit de l'impôt sur le revenu représente 22,4 % des recettes encaissées par l'État en Pays de la Loire, soit une légère augmentation de 0,8 % par rapport à 2013. Cette évolution mesurée peut s'expliquer par la reprise de l'indexation sur l'inflation et la majoration de la décote (5 %) de l'impôt sur le revenu. De plus, la loi de finances rectificative pour 2014 du 8 août 2014 prévoit une réduction de l'impôt sur le revenu pour les contribuables les plus modestes dont le revenu fiscal de référence est inférieur à un seuil prédéfini.

L'impôt sur les sociétés (IS) se définit comme un impôt direct proportionnel sur le bénéfice des sociétés. Après une baisse de 1,5 % entre 2012 et 2013, le produit de l'impôt sur les sociétés (1 310 M€) diminue de 7,8 % entre 2013 et 2014. Le produit net de l'impôt sur les sociétés apparaît comme très fluctuant en fonction de la conjoncture économique et des résultats des entreprises. Par ailleurs, 2014 a été la première année d'impact du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés représentent un tiers des recettes totales perçues par l'État en région Pays de la Loire pour l'année 2014.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est un impôt indirect portant sur les différents produits pétroliers. Elle représente 6,4 % des recettes perçues par l'État en Pays de la Loire, soit 788 M€ (- 0,5 % par rapport à 2013).

En 2014, les droits de mutation constituent 2,9 % des recettes de l'État en région pour un montant de 362 M€, soit une baisse de 1,4 % par rapport à 2013.

Les recettes perçues au titre des autres impôts directs et taxes assimilées, hors impôt sur la fortune (ISF), évoluent à la hausse par rapport à 2013

(+ 5,1 %) avec un montant de 341 M€. L'impôt sur la fortune, représentant 85 M€, connaît une diminution certaine en 2014 (- 12 %).

Les droits d'enregistrement, timbre et autres contributions et taxes indirectes, s'élèvent à 119,6 M€ (- 1,5 %), et le produit des amendes à 54,7 M€ (- 12,6 %) pour l'année 2014.

Évolution des recettes encaissées en Pays de la Loire entre 2012 et 2014

Libellé des recettes	2012	2013	2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
	Montant en €	Montant en €	Montant en €		
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	6 129 832 302	6 236 190 928	6 562 119 568	1,7%	5,2%
Impôt sur le revenu (IR)	2 526 781 680	2 757 434 061	2 780 699 874	9,1%	0,8%
Impôt sur les sociétés (IS)	1 442 007 816	1 420 560 770	1 309 947 384	-1,5%	-7,8%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	782 433 636	792 134 432	788 248 920	1,2%	-0,5%
Droits de mutations	336 120 583	366 988 738	361 822 895	9,2%	-1,4%
Autres impôts directs et taxes assimilées (hors ISF)	325 701 397	324 967 690	341 545 306	-0,2%	5,1%
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes (hors droits de mutation)	118 189 307	121 431 315	119 570 658	2,7%	-1,5%
Impôt sur la fortune (ISF)	99 526 179	96 152 980	84 592 923	-3,4%	-12,0%
Amendes et autres produits	66 976 960	62 627 554	54 730 106	-6,5%	-12,6%
TOTAL	11 827 569 860	12 178 488 469	12 403 277 634	3,0%	1,8%

Les dépenses budgétaires citées dans ce rapport sont les suivantes :

- > les dépenses de personnel (titre 2) : elles sont décomposées en plusieurs catégories de dépenses, la rémunération d'activités, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses. Les crédits ouverts sur le titre « dépenses de personnel » sont assortis de plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'État (autorisation unique exprimée en « équivalent temps plein travaillé » ETPT). Ces plafonds sont spécialisés par ministère ;
- > les dépenses de fonctionnement (titre 3) : elles comprennent deux catégories de dépenses : les dépenses de fonctionnement des services de l'État, autres que celles de personnel, et les subventions pour charges de service public versées notamment aux opérateurs de l'État ;
- > les dépenses d'investissement (titre 5) : elles comprennent deux catégories de dépenses, les dépenses pour immobilisations corporelles de l'État et les dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État ;
- > les dépenses d'intervention (titre 6) : elles comprennent plusieurs catégories de dépenses, les transferts aux ménages, les transferts aux entreprises, les transferts aux collectivités territoriales, les transferts aux autres collectivités et les appels en garantie (charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État) ;
- > les dépenses d'opérations financières (titre 7) : elles comprennent plusieurs catégories de dépenses, les prêts et avances, les dotations en fonds propres et les dépenses de participations financières.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales permettent d'aider les collectivités à financer leur fonctionnement courant et leurs investissements, notamment leurs équipements et leurs infrastructures. Ils compensent également les dépenses engendrées par les transferts de compétences aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation, mais aussi les exonérations et dégrèvements d'impôts locaux décidés par l'État.

Les exonérations de charges sociales sont les dispenses accordées par l'État à des entreprises, par le biais législatif, de s'acquitter des charges qui leur incombent. Ces exonérations ont un but d'incitation vis-à-vis des partenaires sociaux.

Les remboursements et dégrèvements sont des modalités de recouvrement de l'impôt qui se traduisent par une dépense en atténuation de recette pour l'État au profit des contribuables.

Document 1 :

Évolution des dépenses budgétaires par programme et par mission (Classement par montant décroissant) 1/4

Programmes budgétaires regroupés par mission		2012	2013	2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
		Montant en €	Montant en €	Montant en €		
141	Enseignement scolaire public du second degré	1 187 433 954	1 208 095 464	1 243 954 891	1,7%	3,0%
140	Enseignement scolaire public du premier degré	759 471 880	780 430 995	809 166 788	2,8%	3,7%
139	Enseignement privé du premier et du second degrés	783 999 620	790 452 453	802 298 957	0,8%	1,5%
230	Vie de l'élève	149 517 751	156 442 421	157 450 777	4,6%	0,6%
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	63 128 953	64 399 890	65 675 410	2,0%	2,0%
143	Enseignement technique agricole	59 050 051	59 894 123	59 318 212	1,4%	-1,0%
	Enseignement scolaire	3 002 602 210	3 059 715 346	3 137 865 035	1,9%	2,6%
156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	361 867 088	356 132 042	355 716 022	-1,6%	-0,1%
302	Facilitation et sécurisation des échanges	82 585 068	81 745 097	80 322 516	-1,0%	-1,7%
723	Contribution aux dépenses immobilières	7 686 308	12 292 196	9 069 203	59,9%	-26,2%
309	Entretien des bâtiments de l'État	7 221 150	5 899 264	5 495 216	-18,3%	-6,8%
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	2 462 000	2 689 997	2 924 161	9,3%	8,7%
148	Fonction publique	468 990	825 224	1 859 875	76,0%	125,4%
	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	462 290 604	459 583 818	455 386 993	-0,6%	-0,9%
176	Police nationale	241 994 555	216 225 844	226 359 613	-10,6%	4,7%
152	Gendarmerie nationale	39 501 174	41 498 748	41 034 358	5,1%	-1,1%
207	Sécurité et éducation routières	1 002 927	4 942 796	2 541 319	392,8%	-48,6%
161	Sécurité civile	606 402	151 868	198 500	-75,0%	30,7%
	Sécurités	283 105 058	262 819 256	270 133 790	-7,2%	2,8%
217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	158 696 620	149 386 912	123 924 460	-5,9%	-17,0%
203	Infrastructures et services de transports	46 730 578	27 775 327	25 913 259	-40,6%	-6,7%
113	Paysages, eau et biodiversité	4 752 050	4 244 555	3 870 276	-10,7%	-8,8%
205	Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	5 756 060	4 844 309	3 669 886	-15,8%	-24,2%
181	Prévention des risques	2 293 605	2 131 414	1 878 805	-7,1%	-11,9%
174	Énergie, climat et après-mines	749 862	689 732	668 644	-8,0%	-3,1%
	Écologie, développement et mobilité durables	218 978 776	189 072 249	159 925 332	-13,7%	-15,4%

ANNEXES : TABLEAUX DÉTAILLÉS

Évolution des dépenses budgétaires par programme et par mission (Classement par montant décroissant) 2/4

Programmes budgétaires regroupés par mission		2012	2013	2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
		Montant en €	Montant en €	Montant en €		
166	Justice judiciaire	72 313 897	71 284 007	72 872 413	-1,4%	2,2%
107	Administration pénitentiaire	35 986 543	42 286 139	43 835 937	17,5%	3,7%
182	Protection judiciaire de la jeunesse	2 485 443	2 409 276	2 810 551	-3,1%	16,7%
101	Accès au droit et à la justice	8 053 432	8 084 020	1 269 240	0,4%	-84,3%
310	Conduite et pilotage de la politique de la justice	1 968 633	1 916 963	147 588	-2,6%	-92,3%
	Justice	120 807 946	125 980 404	120 935 728	4,3%	-4,0%
231	Vie étudiante	81 852 845	82 616 557	88 766 931	0,9%	7,4%
192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	10 707 657	10 893 819	11 160 329	1,7%	2,4%
150	Formations supérieures et recherche universitaire	6 608 763	10 160 608	9 739 971	53,7%	-4,1%
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	529 416	508 735	464 022	-3,9%	-8,8%
	Recherche et enseignement supérieur	99 698 681	104 179 720	110 131 253	4,5%	5,7%
119	Concours financiers aux communes et groupements de communes	33 702 471	32 223 842	33 142 737	-4,4%	2,9%
120	Concours financiers aux départements	29 153 202	26 776 533	26 429 714	-8,2%	-1,3%
122	Concours spécifiques et administration	22 895 263	20 062 761	19 100 902	-12,4%	-4,8%
121	Concours financiers aux régions	16 494 440	16 755 906	19 005 117	1,6%	13,4%
	Relations avec les collectivités territoriales	102 245 375	95 819 043	97 678 470	-6,3%	1,9%
307	Administration territoriale	69 932 409	71 151 826	72 132 606	1,7%	1,4%
232	Vie politique, culturelle et associative	8 095 911	1 731 635	8 600 798	-78,6%	396,7%
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	2 289 312	2 258 140	2 274 871	-1,4%	0,7%
	Administration générale et territoriale de l'État	80 317 631	75 141 601	83 008 275	-6,4%	10,5%
177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	40 625 041	44 512 187	46 111 006	9,6%	3,6%
135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	10 644 014	18 513 502	18 240 143	73,9%	-1,5%
147	Politique de la ville	74 760	67 800	67 800	-9,3%	0,0%
	Égalité des territoires, logement et ville	51 343 815	63 093 489	64 418 949	22,9%	2,1%
155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	29 859 915	29 945 585	30 203 725	0,3%	0,9%
102	Accès et retour à l'emploi	18 293 342	19 424 397	18 448 635	6,2%	-5,0%
103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	8 775 056	7 553 346	7 685 887	-13,9%	1,8%
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	212 352	206 611	211 894	-2,7%	2,6%
	Travail et emploi	57 140 665	57 129 939	56 550 141	-0,02%	-1,0%

Évolution des dépenses budgétaires par programme et par mission (Classement par montant décroissant) 3/4

Programmes budgétaires regroupés par mission		2012	2013	2014	Evolution 2012-	Evolution
		Montant en €	Montant en €	Montant en €	2013	2013-2014
224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	16 712 294	16 578 942	17 572 625	-0,8%	6,0%
131	Création	13 554 763	13 432 144	13 158 831	-0,9%	-2,0%
175	Patrimoines	12 216 601	14 130 794	11 005 405	15,7%	-22,1%
	Culture	42 483 659	44 141 880	41 736 861	3,9%	-5,4%
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	19 732 543	19 636 873	19 927 283	-0,5%	1,5%
106	Actions en faveur des familles vulnérables	14 938 403	15 234 947	14 718 716	2,0%	-3,4%
157	Handicap et dépendance	3 395 120	4 618 344	3 426 091	36,0%	-25,8%
137	Égalité entre les femmes et les hommes	652 583	738 396	660 438	13,1%	-10,6%
304	Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	46 060	209 443	200 479	354,7%	-4,3%
	Solidarité, insertion et égalité des chances	38 764 710	40 438 003	38 933 008	4,3%	-3,7%
220	Statistiques et études économiques	34 090 998	30 634 656	33 537 923	-10,1%	9,5%
134	Développement des entreprises et du tourisme	3 254 763	1 878 136	1 861 290	-42,3%	-0,9%
	Économie	37 345 761	32 512 792	35 399 213	-12,9%	8,9%
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	24 882 713	25 208 358	24 037 731	1,3%	-4,6%
129	Coordination du travail gouvernemental	545 341	446 011	479 299	-18,2%	7,5%
	Direction de l'action du Gouvernement	25 428 054	25 654 369	24 517 030	0,9%	-4,4%
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	24 050 164	21 366 316	23 448 585	-11,2%	9,7%
751	Radars	9 808	12 244	0	24,8%	-100,0%
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	24 059 972	21 378 560	23 448 585	-11,1%	9,7%
788	Contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage	21 000 000	22 500 000	19 500 000	7,1%	-13,3%
789	Incitations financières en direction des entreprises respectant les quotas en alternance	0	75 000	0	-	-100,0%
	Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	21 000 000	22 575 000	19 500 000	7,5%	-13,6%

ANNEXES : TABLEAUX DÉTAILLÉS

Évolution des dépenses budgétaires par programme et par mission (Classement par montant décroissant) 4/4

Programmes budgétaires regroupés par mission		2012	2013	2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
		Montant en €	Montant en €	Montant en €		
303	Immigration et asile	20 544 000	20 847 161	20 617 801	1,5%	-1,1%
104	Intégration et accès à la nationalité française	1 047 912	1 028 980	957 933	-1,8%	-6,9%
	Immigration, asile et intégration	21 591 912	21 876 141	21 575 734	1,3%	-1,4%
206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	12 904 290	12 880 798	10 517 822	-0,2%	-18,3%
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	1 692 385	1 644 410	1 398 893	-2,8%	-14,9%
154	Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	2 164 134	231 785	229 999	-89,3%	-0,8%
149	Forêt	133 697	165 837	10 700	24,0%	-93,5%
	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	16 894 505	14 922 830	12 157 414	-11,7%	-18,5%
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	6 825 123	7 335 650	7 145 882	7,5%	-2,6%
162	Interventions territoriales de l'État	275 793	441 658	441 936	60,1%	0,1%
	Politique des territoires	7 100 916	7 777 307	7 587 818	9,5%	-2,4%
219	Sport	1 059 531	942 435	1 230 910	-11,1%	30,6%
163	Jeunesse et vie associative	1 592 030	1 376 802	1 154 939	-13,5%	-16,1%
	Sport, jeunesse et vie associative	2 651 561	2 319 238	2 385 849	-12,5%	2,9%
165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	1 230 695	1 145 359	964 797	-6,9%	-15,8%
164	Cour des comptes et autres juridictions financières	699 883	871 841	889 041	24,6%	2,0%
	Conseil et contrôle de l'État	1 930 578	2 017 200	1 853 838	4,5%	-8,1%
334	Livre et industries culturelles	490 803	476 367	488 503	-2,9%	2,5%
	Médias, livre et industries culturelles	490 803	476 367	488 503	-2,9%	2,5%
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	270 925	355 598	167 500	31,3%	-52,9%
	Aide publique au développement	270 925	355 598	167 500	31,3%	-52,9%
183	Protection maladie	21 270	30 666	1 045	44,2%	-96,6%
	Santé	21 270	30 666	1 045	44,2%	-96,6%
	TOTAL	4 718 565 389	4 729 010 814	4 785 786 363	0,2%	1,2%

Source : DRFIP

Document 2 :

Liste des opérateurs et évolution de leurs dépenses au niveau régional (1,7 Md€) 1/2

Statut	Établissements		2011	2012	2013	2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
			Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €		
EPA	ASP	Agence de service et de paiement	386 603 510	341 514 311	363 385 765	405 382 030	6,4%	11,6%
EPSCP	Université	Université de Nantes	297 866 228	310 273 062	314 986 536	310 323 661	1,5%	-1,5%
EPA	Pôle emploi	Pôle Emploi	222 976 106	212 681 758	218 181 964	219 547 397	2,6%	0,6%
EPSCP	Université	Université d'Angers	144 193 761	138 540 434	142 070 084	140 493 779	2,5%	-1,1%
EPSCP	Université	Université du Maine	87 593 762	86 522 156	85 907 308	84 510 424	-0,7%	-1,6%
EPA	AELB	Agence de l'eau Loire Bretagne	60 987 608	78 838 000	70 336 000	80 999 913	-10,8%	15,2%
EPIC	ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	65 087 104	65 514 077	65 670 783	67 722 927	0,2%	3,1%
EPA	ARS	Agence régionale de santé	54 849 723	59 295 446	64 505 202	59 657 172	8,8%	-7,5%
EPA	CROUS	Centre régional des œuvres universitaires de Nantes	65 087 104	53 009 884	55 568 472	51 361 976	4,8%	-7,6%
EPSCP	Ecole Centrale	Ecole Centrale de Nantes	39 757 000	48 613 625	39 971 887	38 829 486	-17,8%	-2,9%
EPA	ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)	16 283 999	12 430 249	25 788 096	35 326 594	107,5%	37,0%
EPSCP	ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique	25 969 722	31 407 216	30 579 607	29 700 369	-2,6%	-2,9%
EPIC	IFREMER	Institut de recherche pour l'exploitation de la mer	20 514 000	23 681 000	20 534 000	21 575 000	-13,3%	5,1%
EPA	Ecole des Mines	Ecole des Mines de Nantes	23 753 792	25 984 747	20 148 591	16 911 000	-22,5%	-16,1%
EPST	INRA	Institut national de la recherche agronomique	20 214 968	21 329 650	20 937 484	16 621 326	-1,8%	-20,6%
EPST	INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale	13 658 095	13 851 707	14 261 553	16 574 897	3,0%	16,2%
EPIC	ANRU	Agence nationale de la rénovation urbaine	48 051 436	45 934 538	12 364 467	14 142 764	-73,1%	14,4%
EPA	ANR	Agence nationale de la recherche	13 600 000	12 200 000	9 723 116	9 400 000	-20,3%	-3,3%
EPA	IRA de Nantes	Institut régional d'administration de Nantes	8 764 768	8 280 151	8 582 009	8 659 870	3,6%	0,9%

ANNEXES : TABLEAUX DÉTAILLÉS

Liste des opérateurs et évolution de leurs dépenses au niveau régional (1,7 Md€) 2/2

Statut	Établissements		2011	2012	2013	2014	Evolution	Evolution
			Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	2012-2013	2013-2014
EPA	EPF de Vendée	Etablissement public foncier de Vendée (Marais poitevin)	1 966 107	6 397 579	6 871 804	6 949 991	7,4%	1,1%
EPA	CNDS	Centre national pour le développement du sport	7 231 000	7 245 500	6 879 000	6 521 596	-5,1%	-5,2%
EPA	ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances	8 485 427	7 455 574	6 904 502	5 395 954	-7,4%	-21,8%
EPA	ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes	3 466 738	3 410 559	3 507 380	4 979 911	2,8%	42,0%
GIP	GIP Expérience	GIP Expérience Formation continue et insertion professionnelle	5 337 529	5 008 599	4 522 403	4 400 703	-9,7%	-2,7%
GIP	GIP Gemac	GIP Gemac – Centre technocampus EMC2	3 431 711	3 656 681	3 969 805	4 107 890	8,6%	3,5%
EPA	CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives	1 962 465	3 413 667	3 848 735	3 828 988	12,7%	-0,5%
GIP	GIP Carif-Oref	Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et Observatoire régional emploi formation	3 276 685	3 000 362	2 874 600	2 686 362	-4,2%	-6,5%
GIP	GIP Arronax	GIP Arronax - Accélérateur pour la recherche en radiochimie et oncologie à Nantes Atlantique	1 391 989	1 677 132	2 564 624	2 564 624	52,9%	0,0%
EPSCP	COMUE L'UNAM (1)	Communauté d'universités et d'établissements Nantes Angers le Mans	2 696 795	3 016 749	3 148 402	2 532 427	4,4%	-19,6%
GIP	GIP Cancéropole	GIP Cancéropole Grand Ouest	2 009 079	1 733 385	2 004 578	1 645 938	15,6%	-17,9%
GIP	GIP Loire estuaire	GIP Loire Estuaire	2 008 731	1 792 510	1 247 065	1 548 357	-30,4%	24,2%
EPE	LPM	Lycée Public Maritime	1 170 077	1 153 501	1 145 459	1 214 358	-0,7%	6,0%
EPA	AFITF	Agence de financement des infrastructures de transport en France	1 570 803	1 055 889	366 078	270 986	-65,3%	-26,0%
TOTAL			1 661 817 822	1 639 919 698	1 633 357 359	1 676 388 669	-0,4%	2,6%
EPA	France Agrimer	Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer	nc	nc	14 299 812	9 330 951	-	-34,7%
EPA	CRDP	Centre régional de documentation pédagogique	4 017 094	4 041 752	3 775 180		-6,6%	-100,0%

Source : DRFIP, opérateurs

Document 3 :

Paielements de l'ASP en Pays de la Loire en 2014 (405 M€) 1/2

Ministères financeurs	Mission	Prog.	Intitulé Programme	Actions mises en œuvre		2013	2014
Agriculture, agroalimentaire et forêt	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	149	Forêt	Développement économique de la filière et gestion durable		166 838	74 815
		154	Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	Adaptation des filières à l'évolution des marchés		-	7 166 038
				Gestion des crises et des aléas de la production		96 472	136 043
				Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles		10 602 550	7 373 935
				Gestion équilibrée et durable des territoires		8 234 376	8 929 284
		206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		55 854	48 072
776	Recherche appliquée et innovation en agriculture	Recherche appliquée et innovation		-	2 200		
AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE ET FORET				Total		19 156 090	23 730 387
Écologie, développement durable et énergie	Écologie, développement et aménagement durables	113	Paysages, eau et biodiversité	Sites, paysages, publicité		-	414 922
				Paysages, eau et biodiversité		243 069	-
		205	Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Gestion durable des pêches et de l'aquaculture		475 241	1 508 707
				Gens de mer et enseignement maritime		-	174 717
	Compte d'affectation spéciale	791	Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	Convention bonus écologique (acquisition de véhicules propres)		11 414 004	8 486 335
		792	Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	Convention super bonus (retrait de véhicules polluants)		79 400	36 800
ECOLOGIE DEVELOPPEMENT ET ENERGIE				Total		12 211 714	10 621 481
Égalité territoires et logement	Égalité des territoires et ville	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Rénovation thermique des logements		74 250	2 165 400
EGALITE DES TERRITOIRES ET LOGEMENT				Total		74 250	2 165 400
Éducation nationale	Enseignement scolaire	139 140 141	Enseignement public et privé du premier et du second degrés	Emplois aidés (CUI CAE)		6 223 753	12 549 193
		230	Vie de l'élève	Fonds d'amorçage pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires		1 856 580	9 595 263
				Emploi d'avenir professeur		173 327	626 312
				Revenu contractualisé d'autonomie		23 997	-
				Contrats d'avenir		5 190	1 552
		EDUCATION NATIONALE				Total	
Affaires sociales et santé	Solidarité, insertion et égalité des chances	157	Handicap et dépendances	DGF ESAT (Établissements et services d'aide par le travail)		78 573 092	79 155 820
				GRTH – Garantie de ressources travailleurs handicapés		71 932 544	71 726 028
AFFAIRES SOCIALES ET SANTE				Total		150 505 636	150 881 848

ANNEXES : TABLEAUX DÉTAILLÉS

Paiements de l'ASP en Pays de la Loire en 2014 (405 M€) 2/2

Ministères financeurs	Mission	Prog.	Intitulé Programme	Actions mises en œuvre		2013	2014
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	Travail et emploi	102	Accès et retour à l'emploi	Contrats aidés	2014	79 130 875	111 728 384
				Emplois d'avenir professeur	1 250 813		
				Autres emplois d'avenir non marchands	38 924 500		
				CUI CAE – Contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi	63 754 579		
				Contrats d'avenir (fin du dispositif 31/12/2012)	1 760		
				Secteur non marchand	103 931 652		
				Emplois d'avenir marchands	3 260 455		
				CUI CIE – Contrat unique d'insertion – Contrat initiative emploi	4 529 800		
				Contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (fin du dispositif 31/12/2009)	6 477		
				Secteur marchand	7 796 731		
		Aide aux entreprises adaptées : adaptation du poste de travail		33 033 717	34 326 760		
		Insertion par l'activité économique		14 288 082	21 681 860		
		103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Activité partielle		14 142 368	11 376 572
				Validation des acquis de l'expérience (VAE)		252 398	187 925
				CIVIS allocation interstitielle		2 311 755	2 157 510
NACRE – Nouvel accompagnement à la création d'entreprise				1 055 205	864 384		
Formation professionnelle rémunération des stagiaires et charges sociales associées				7 735 604	6 957 256		
TRAVAIL EMPLOI				Total	151 950 003	189 280 652	
Premier ministre	Politique des territoires	112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Développement solidaire et équilibré des territoires		1 939 010	3 467 667
		162	Interventions territoriales de l'Etat	Plan gouvernemental Marais poitevin (EPF Vendée)		1 603 262	1 676 960
				Eau Agriculture en Bretagne		-	5 282
PREMIER MINISTRE				Total	3 542 272	5 149 910	
Intérieur	Relations avec les collectivités territoriales	122	Concours spécifiques et administration	Mineurs étrangers isolés – Subventions aux Centres et aux collectivités territoriales		48 750	371 750
	Sport, jeunesse et vie associative	219	Sport	Promotion des métiers du sport		-	7 330
Culture et communication	Médias, livre et industries culturelles	180	Presse	Aide aux diffuseurs de presse		-	3 000
AUTRES MINISTÈRES				Total	48 750	382 080	
TOTAL						345 771 562	404 984 077

Source : ASP

Document 4 :

Protection de l'environnement et transition énergétique en 2014 (119,9 M€) 1/2

Exercice 2014 Montants en M€		Eau	Biodiversité	Risques Naturels	Air	Déchets	Paysages	Sols	Risques technologique s	Efficacité énergétique	Énergies renouvelables	TOTAL
Programme 181 Prévention des risques	Prévention des pollutions	0,330										0,330
	Prévention des risques hydrauliques : investissements			0,126								0,126
	Prévention des risques hydrauliques : hors investissements			0,325								0,325
	Prévention des risques naturels			0,419				0,092				0,511
	Prévention des risques technologiques								0,152			0,152
Programme 113 Paysages, eau et biodiversité	Gestion des milieux et biodiversité	0,386	1,212									1,598
	Préservation des sites, des paysages et publicité						0,351					0,351
	Trame verte et bleue		0,994									0,994
	Natura 2000 – niveau régional		0,609									0,609
Programme 205 Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Gestion durable des pêches et de l'aquaculture (via ASP)		1,509									1,509
Programme 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Rénovation thermique des logements(via ASP)									2,165		2,165
Programme 162 Interventions territoriales de l'Etat (via ASP)	PITE du Marais Poitevin : mesures agroenvironnementales (MAE) et indemnités compensatrices de handicap naturel (ICHN)							1,677				1,677
Programme 791 Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	Fonds géré par l'ASP				8,436							8,436
Programme 792 Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	Fonds géré par l'ASP				0,037							0,037
MEDDE	Total	0,716	4,325	0,870	8,473		0,351	1,769	0,152	2,165		18,821

ANNEXES : TABLEAUX DÉTAILLÉS

Protection de l'environnement et transition énergétique en 2014 (119,9 M€) 2/2

Exercice 2014 Montants en M€		Eau	Biodiversité	Risques Naturels	Air	Déchets	Paysages	Sols	Risques technologique s	Efficacité énergétique	Énergies renouvelables	TOTAL
Programme 154 Économie et développement durable de l'agriculture Et des territoires	Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET)	0,035	1,464									1,499
	Plan végétal environnement (PVE)	0,131										0,131
	Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE)		0,801									0,801
	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)									0,165	0,165	0,330
MAAF		0,166	2,265							0,165	0,165	2,761
Programme 181 Prévention des risques Programme 190 Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durable Agence de l'environnement Et de la maîtrise de l'énergie	Préservation de la qualité de l'air				0,099							0,099
	Déchets approche globale					0,065						0,065
	Déchets gestion (hors méthanisation)					3,187						3,187
	Déchets prévention					5,214						5,214
	Sites pollués							0,518				0,518
	Énergie approche globale									1,011		1,011
	Bâtiment									0,518		0,518
	Industrie Agriculture									0,183		0,183
	Transport									0,216		0,216
	Eclairage public									0,304		0,304
	Bioressources										0,001	0,001
	Chaleur renouvelable										0,082	0,082
	Énergie électrique										0,015	0,015
	Fonds chaleur										4,424	4,424
	Méthanisation										1,494	1,494
ADEME					0,099	8,466		0,518		2,232	6,017	17,332
Agence de l'eau Loire Bretagne		81,000										81,000
	TOTAL	81,882	6,590	0,870	8,572	8,466	0,351	2,286	0,152	4,562	6,182	119,913

Source : DRFIP/ASP/ ADEME/AELB/Directions régionales

Document 5 :

Emploi et formation professionnelle en Pays de la Loire en 2014 (1 957,3 M€) 1/2

Véhicule des crédits	Programme(s)	Détails de l'intervention / Dispositif	2013	2014	Evolution 2013-2014
			Montant en €	Montant en €	
Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Entreprises adaptées / Travailleurs handicapés / Maisons de l'emploi / Parrainage / FIPJ / Missions locales / École de la deuxième chance / Accompagnement emplois d'avenir	19,40	18,45	-4,9%
	Compte d'affectation spéciale	Financement national du développement et modernisation de l'apprentissage	22,58	19,50	-13,6%
	Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi / Programme 787 : Péréquation entre régions et compensation au titre du transfert du versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire	Contribution au développement de l'apprentissage	43,30	39,26	-9,3%
	Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	GIP CARIF-OREF	0,60	0,92	52,5%
Pôle emploi	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Fonctionnement, investissement, interventions	218,18	219,55	0,6%
Agence de services et de paiement	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Insertion des handicapés dans le monde du travail Entreprises adaptées (aide pour l'adaptation du poste de travail)	33,03	34,33	3,9%
	Programme 157 : Handicap et dépendance	Insertion des handicapés dans le monde du travail Dotation globale de fonctionnement ESAT	78,57	79,16	0,7%
	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi Programme 157 : Handicap et dépendance	Insertion des handicapés dans le monde du travail	111,61	113,48	1,7%
	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi Programmes 139 – 140 et 141 : Enseignement privé et public du premier et du second degrés	Contrats aidés secteur non marchand (CUI CAE) Contrat unique d'insertion	67,39	76,30	13,2%
		Contrats d'avenir	0,03	0,00	-89,7%
	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Emplois d'avenir	13,37	40,18	200,5%
	Programme 230 : Vie de l'élève	Emplois d'avenir	0,17	0,63	261,3%
	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi Programme 230 : Vie de l'élève Programmes 139 – 140 et 141 : Enseignement privé et public des premier et second degrés	Contrats aidés secteur non marchand	80,97	117,11	44,6%

ANNEXES : TABLEAUX DÉTAILLÉS

Emploi et formation professionnelle en Pays de la Loire en 2014 (1 957,3 M€) 2/2

Véhicule des crédits	Programme(s)	Détails de l'intervention / Dispositif	2013	2014	Evolution 2013-2014
			Montant en €	Montant en €	
Agence de services et de paiement		Contrats aidés secteur marchand (CUI CIE)	3,96	4,53	14,5%
		Emplois d'avenir	0,61	3,26	435,6%
		Contrats d'insertion – Revenu minimum d'activité	0,00	0,01	202,9%
	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Contrats aidés secteur marchand	4,57	7,80	70,7%
	Programme 102 : Accès et retour à l'emploi	Insertion par l'activité économique	14,29	21,68	51,8%
	Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Rémunération des stagiaires	7,59	6,79	-10,5%
	Programme 207 : Sécurité et circulation routières	Rémunération des stagiaires	0,12	0,16	36,8%
	Programme 219 : Sport	Rémunération des stagiaires	0,02	0,01	-76,8%
	Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi / Programme 207 : Sécurité et circulation routières / Programme 219 : Sport	Formation professionnelle (rémunérations des stagiaires et charges sociales)	7,73	6,96	-10,0%
	Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	CIVIS (allocation interstitielle)	2,31	2,16	-6,7%
	Programme 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	Validation des acquis de l'expérience (indemnités jury et frais de déplacement)	0,25	0,19	-25,5%
	Programme 230 : Vie de l'élève	Revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes en insertion accompagnés par les missions locales (expérimentation qui s'est achevée fin décembre 2013)	0,02	0,00	-100,0%
	Programme 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi / Programme 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative / Programme 230 : Vie de l'élève	Autres dispositifs (validation des acquis de l'expérience, allocation CIVIS)	2,59	2,35	-9,4%
URSSAF	Multiprogrammes	Exonérations de charges sociales compensées par l'État	1 385,34	1390,29	0,4%
TOTAL			1 911,15	1957,33	2,4%

Source : DRFIP, ASP, DIRECCTE

(1) En 2013 : financement à partir des programmes 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi et 787 : Péréquation entre régions et compensation au titre du transfert du versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire, en 2014 : financement remplacé par des ressources fiscales transférées.

Document 6 : Montant des exonérations de charges sociales pour la région Pays de la Loire en 2014 (1 390,2 M€ compensés par l'État)

Mesure	Mesure compensée par l'Etat	Mesure non compensée par l'Etat
Mesures générales d'encouragement à la création d'emplois et à la RTT et au pouvoir d'achat	Montant en €	Montant en €
A.F. exonérées à 50 % zone revit.rurales	1 539	
A.F. exonérées à 100 % zone revit.rurales	2 963	
Réduction Fillon	1 298 350 433	
Loi initiative économique		
Réduction salariale heures sup		
Déduction patronale heures sup	23 535 553	
Exo sur compte épargne temps		1 045 246
Mesures en faveur de l'emploi de publics particuliers		
Contrats de qualification		
Contrat emploi solidarité		507
Contrat de retour à l'emploi		
Contrat d'apprentissage secteur privé	19 796 193	
Contrat d'apprentissage secteur public	1 640 726	
Contrat emplois consolidés		4 438
C.A.E hors champ exo DOM		
Contrat d'insertion par l'activité		
Aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE)		1 188 280
C.A.E champ exo DOM	1	
Exo 100% associations intermédiaires		5 268 485
Insertion salariés en entreprise exo 100%		
Accueil en structure agréée exo 100%	816 349	
Contrat d'apprentissage loi de 1979	30 320 516	
Contrat de professionnalisation	1 133 885	
Contrat d'avenir		
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		36 743 604
Contrat CAPE avec rémunération	1 584	

Mesure	Mesure compensée par l'Etat	Mesure non compensée par l'Etat
Maitres et documentalistes enseign.privé		19 104 037
Volontariat pour l'insertion (CSG-CRDS)	16 572	
Report cotis PME de croissance		
Exo contrats aidés atelier insertion		7 112 043
Dispense vieillesse cadres étrangers	9 965	
Activités économiques réduites		
Contrats exonérés pole emploi	1 323	
Service civique engagement		
Service civique volontariat	6 954	
Exo assurance chômage CDI moins de 26 ans	3 793 623	
Mesures en faveur de l'emploi dans certaines zones géographiques		
Emb. 1 au 50e salarié dans ZRR	237 792	
Emb. 1 au 50e salarié dans ZRU	27 052	
Zones franches urbaines - exo dégressive	3 081 463	
ZRR pour organismes d'intérêt général	276 304	
Bassin d'emploi à redynamiser		
LODEOM	791	
Zones de restructuration de la défense ZRD	2 176 002	
Mesures en faveur de secteurs particuliers et autres mesures		
Aide à domicile		43 459 426
Aide à domicile-centres communaux A.S.		888 994
Jeunes entreprises innovantes	3 340 741	
Exonération AF armement maritime	112 474	
Exonérations colporteurs de presse	1 605 323	
Jeunes entreprises universitaires	392	
TOTAL	1 390 286 513	114 815 060

Source : URSSAF

Les dépenses budgétaires de l'État

- Origine des données exploitées dans le présent rapport : DRFIP

- Périmètre et méthode de recueil :

- les données sont extraites du logiciel comptable et budgétaire CHORUS ;
- le périmètre retenu dans CHORUS est celui de centre de coûts qui représente le service bénéficiaire de la dépense. Il porte à la fois sur les données issues des budgets opérationnels de programme (BOP) centraux, régionaux, interrégionaux ou zonaux pour les programmes du budget général et des comptes d'affectation spéciale concernés. Les données présentées correspondent aux crédits de paiement enregistrés par la DRFIP Pays de la Loire pour les exercices 2012, 2013 et 2014. Les données 2011 sont utilisées ponctuellement, lorsque l'analyse le requiert ;
- la liste des programmes concernant la région des Pays de la Loire comporte désormais le programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » qui relève du ministère des affaires étrangères (mission « aide publique au développement »). Les extractions CHORUS n'avaient pas permis de l'identifier précédemment. Ce programme prend en charge les dépenses liées à la coopération décentralisée.

- Nature des dépenses :

- les dépenses budgétaires sont présentées par mission et par ministère. Afin de permettre une analyse des évolutions intervenues, les données 2011, 2012 et 2013 ont été présentées selon la nomenclature mission-programme utilisée en 2014. Les périmètres ministériels pris en compte sont ceux en vigueur lors du dépôt du projet de loi de finances 2014, à l'automne 2013 ;
- les dépenses d'intervention au titre de l'agriculture sont retracées pour l'essentiel dans les montants versés par l'agence de services et de paiement (ASP) et à titre accessoire dans les dépenses budgétaires recensées par la DRFIP ;
- les dépenses de personnel (titre 2) correspondent aux dépenses opérées par le réseau DRFIP pour les fonctionnaires de l'État des Pays de la Loire.

- Données exclues du périmètre :

- le recueil des données ne porte pas sur la mission « défense », la régionalisation de ces dépenses s'avérant délicate et peu pertinente ;
- les avances aux collectivités territoriales et organismes divers³⁷ ont été soustraites, car elles recouvrent de simples opérations de trésorerie ;
- les montants concernant les pensions civiles et militaires³⁸ ont été sortis du total des dépenses budgétaires. Ils font l'objet d'un développement spécifique dans le rapport ;

³⁷ Programme 833 « avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes ».

³⁸ Comptes d'affectation spéciale programmes 741 « pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité » et 743 « pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions ».

-
- les personnels universitaires ne sont pas pris en compte dans les dépenses de personnel, car ils sont payés directement par les universités depuis l'autonomie de ces dernières ;
 - certaines dépenses imputées sur un seul centre de coût générique représentant des sites distincts, répartis dans plusieurs régions et départements, ne sont pas comptabilisées, car elles ne peuvent pas être territorialisées. Cela se vérifie notamment au niveau interrégional (BOP interrégional de la douane, paye de la gendarmerie, de l'administration pénitentiaire...). Le montant des dépenses de personnel de la police nationale³⁹ est obtenu en appliquant au total interrégional un prorata basé sur la répartition des effectifs, dans la mesure où la répartition géographique des plafonds d'emplois est connue.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

- Origine des données : DRFIP

- Périmètre et méthode :

- une part importante des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales est exécutée sous la forme de prélèvements sur recettes (54 % des transferts au plan national) ;
- environ un tiers des transferts financiers de l'État aux collectivités locales provient de la fiscalité transférée (30 % du total des transferts au plan national) ;
- par ailleurs, certains transferts aux collectivités sont des dépenses budgétaires, comptabilisées en tant que telles dans la première partie du rapport⁴⁰. Celles-ci sont simplement rappelées pour mémoire dans le chapitre du rapport consacré aux transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ;
- le périmètre des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ne comporte pas non plus l'effort financier des divers ministères, sous forme de subventions en faveur des collectivités territoriales. Ces subventions sont comprises dans les dépenses d'intervention de chaque ministère.

³⁹ Programme 176 « police nationale ».

⁴⁰ Programme 119 « concours financiers aux communes et groupements de communes » regroupant trois dotations, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de développement urbain (DDU), dotation globale de décentralisation (DGD), programme 120 « concours financiers aux départements » regroupant DGD et dotation globale d'équipement (DGE) et programme 121 « concours financiers aux régions » (DGD).

Les dépenses des organismes et opérateurs de l'État en région

- Origine des données : DRFIP et opérateurs de l'État

- Périmètre :

- En 2014, 33 opérateurs ont été identifiés pour leur intervention en Pays de la Loire. La liste des opérateurs de l'État retenue dans le présent rapport a légèrement évolué par rapport à l'année précédente :

- deux opérateurs ont été intégrés en 2014, l'ensemble des données les concernant étant disponible, l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) et l'agence nationale de la recherche (ANR) ;
- un opérateur est sorti de la liste, le CRDP⁴¹ (3,8 M€ en 2013), les données 2014 correspondantes n'étant pas disponibles.

- Pour mémoire

Liste des opérateurs pour lesquels la donnée n'est pas disponible, les structures concernées étant le plus souvent dans l'incapacité de territorialiser leurs dépenses, faute de disposer d'une comptabilité analytique appropriée : centre national de la recherche scientifique (Bretagne Pays de la Loire), office national de la chasse et de la faune sauvage, voies navigables de France, institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), office national des forêts, direction régionale du bureau de recherches géologiques et minières, agence française pour le développement international des entreprises (UBI France), agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSéS), agence nationale des titres sécurisés (ANTS), association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), centre des monuments nationaux, conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, centre régional du CNAM, école nationale supérieure d'arts et métiers d'Angers, école nationale supérieure maritime de Nantes, institut national de l'information géographique et forestière (IGN), institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest), Météo France ;

- opérateur susceptible d'être intégré dans le prochain rapport : France Agrimer.

- Méthode :

- à l'exception de Pôle emploi, les dépenses présentées correspondent aux crédits payés (total des dépenses) par ces différents opérateurs et non aux seules dotations et participations de l'État. Ainsi, en raison de contraintes méthodologiques, certains engagements financiers de l'État par le biais de ces opérateurs sont également comptabilisés dans les dépenses budgétaires (double compte) ;
- les dépenses de Pôle emploi concernent les dépenses de la section III (intervention) et de la section IV (fonctionnement et investissement) du budget de l'établissement, les autres sections étant en tout ou partie financées par d'autres crédits que ceux de l'État ;
- les dépenses de l'ASP n'ont pas été agrégées aux dépenses budgétaires présentées dans ce rapport. Il n'y a pas de ce point de vue double compte, car le comptable public n'est pas le même.

⁴¹ A compter du 1er janvier 2015, le centre national de documentation pédagogique (CNDP) et les 30 centres régionaux (CRDP) ont fusionné en un seul établissement dénommé réseau Canopé.

Les pensions civiles et militaires versées aux fonctionnaires de l'État

- **Origine des données** : DRFIP via le centre de gestion des retraites de Nantes

- **Périmètre et méthode** :

- depuis que le réseau des centres de gestion des retraites s'est substitué aux anciens centres régionaux des pensions en 2011, le montant des pensions versées aux retraités résidant dans une région donnée n'est plus une donnée disponible du point de vue comptable. Les centres de gestion des retraites prennent en compte les seuls pensionnés ayant liquidé leur retraite dans le ressort de leur centre quel que soit leur lieu de résidence ultérieur ;
- le périmètre de ces nouveaux centres couvre plusieurs régions. Le centre de gestion des retraites de Nantes a retraité les données afin d'isoler les dépenses concernant la région des Pays de la Loire de celles de la région Haute-Normandie ;
- les dépenses concernées sont les pensions de retraite, pensions de guerre (personnel et réversion) et divers émoluments (retraite des combattants, médailles militaires, légion d'honneur), hors subventions d'équilibre aux régimes de retraite de divers organismes ;
- ces dépenses sont comptabilisées dans un compte d'affectation spéciale, programmes 741 « pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité » et 743 « pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions ».

Les exonérations de charges sociales

- **Origine des données** : DRFIP via l'URSSAF

- **Périmètre** :

- seules les exonérations de charges sociales compensées par l'État sont comptabilisées dans le présent rapport ;
- les exonérations de charges sociales non compensées par l'État sont mentionnées pour mémoire dans le tableau détaillé figurant en annexe ;
- les données prises en compte correspondent aux prélèvements affectés aux organismes de base de la sécurité sociale qui entraînent une perte de recettes pour l'État parce que compensées.

Focus Protection de l'environnement et transition énergétique

- Origine des données : DRFIP, ASP, directions régionales, AELB, ADEME

- Périmètre :

- les données concernant l'effort financier de l'État en faveur de la protection de l'environnement et de la transition énergétique recueillies pour le présent rapport ne permettent pas de faire de comparaison avec les montants de l'année précédente dans la mesure où certaines dépenses ont été ventilées différemment selon les thématiques.

Les recettes de l'État

- Origine des données : DRFIP.

- Périmètre :

- TVA, IRPP, IS, TICPE, droits de mutation, droits d'enregistrement et de timbre, autres contributions et taxes directes, l'ISF, autres impôts directs et taxes assimilées, amendes et autres produits collectés en Pays de la Loire.
- la part de ces recettes destinées aux collectivités territoriales et ne constituant pas de fait une recette effective pour l'État n'a pas été soustraite (exemple : part des droits de mutation des conseils généraux) ;
- le montant des recettes d'impôt sur les revenus correspond au montant encaissé au titre de l'impôt sur le revenu en 2014 ;
- le montant des recettes de TICPE correspond au montant encaissé et comptabilisé dans la comptabilité de la DRFIP Pays de la Loire ;
- le montant des recettes de TVA correspond aux recouvrements TVA opérés par la DRFIP Pays de la Loire et par la direction des grandes entreprises (DGE), pour les entreprises des Pays de la Loire relevant de la DGE. Il s'agit du montant net « à payer » des déclarations globales de TVA établies par les entreprises ayant leur siège social en Pays de la Loire mais dont l'activité n'est pas toujours exclusivement en Pays de la Loire ;
- le montant des recettes d'impôt sur les sociétés correspond au montant des recouvrements d'impôt sur les entreprises ayant leur siège social en Pays de la Loire mais dont l'activité n'est pas toujours exclusivement en Pays de la Loire.

- Méthode :

- identification des comptes en recette de la comptabilité générale : les comptes mouvementés en recette sont les suivants : C/771 (IR, IS, TICPE, TVA, enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes ainsi qu'autres impôts directs et taxes assimilées) et C/772 (pour les amendes et autres produits) ; extraction des données dans CHORUS sur le périmètre des Pays de la Loire (PAYL).



Service des études, de la prospective et de l'évaluation

Secrétariat général pour les affaires régionales

6, quai Ceineray - BP 33515

44035 NANTES Cedex 1

tel. 02 40 41 20 20

www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

[ISSN en cours]